



Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français »

Collection des Rapports N°258

**Prestations sociales, prestations familiales
et aides aux familles :**

état de l'opinion début 2009

Document réalisé à la demande de
La Caisse Nationale des Allocations Familiales

Patricia Croutte
Sous la direction de Georges Hatchuel

Septembre 2009

142, rue du Chevaleret
75013 - PARIS

CONDITIONS DE VIE ET ASPIRATIONS DES FRANÇAIS

Document réalisé à la demande de la Caisse Nationale des Allocations Familiales

Le département « Conditions de vie et Aspirations des Français » est composé de :

- . Georges Hatchuel (Directeur Général adjoint du CREDOC)
- . Régis Bigot, Sylvie Bourdon, Patricia Croutte, Isabelle Delakian, Catherine Duflos, Sandra Hoibian.

CREDOC

Sommaire

Pages

AVANT-PROPOS	5
NOTE DE SYNTHÈSE	7
CHAPITRE 1 JUGEMENTS SUR LES PRESTATIONS SOCIALES.....	17
1.1 L'emploi au cœur de la problématique sur les <i>minima</i> sociaux.....	19
a) <i>Le retour à l'emploi est perçu comme un objectif prioritaire au versement des minima sociaux.....</i>	20
b) <i>Le retour à l'emploi des bénéficiaires du RMI paraît réaliste à l'opinion.....</i>	23
c) <i>Plus d'une personne sur deux (57%) connaît un RMISTE (ou un ex bénéficiaire)</i>	24
d) <i>Les enquêtés préfèrent, aux aides pérennes, des aides ponctuelles de retour à l'emploi</i>	25
1.2 Les pouvoirs publics devraient faire plus pour les plus démunis.....	27
1.3 Les retraites sont toujours en tête des prestations sociales à revaloriser en priorité	29
a) <i>Les prestations qu'on souhaite voir augmentées.....</i>	31
b) <i>Les prestations qu'on souhaite voir diminuées.....</i>	33
c) <i>Comparaison entre les souhaits d'augmentation et ceux de diminution</i>	34
CHAPITRE 2 LES GRANDS PRINCIPES DE DISTRIBUTION DES PRESTATIONS FAMILIALES	39
2.1 Les objectifs, perçus et souhaités, des prestations familiales.....	39
a) <i>Le premier objectif perçu est la lutte contre la pauvreté.....</i>	39
b) <i>Pour l'opinion, l'objectif futur devrait être la lutte contre la pauvreté et les inégalités</i>	42
c) <i>Un écart favorable à la redistribution verticale.....</i>	45
2.2 Les aides à l'enfant : combattre la pauvreté ou compenser le coût réel ?	48
2.3 Prestations familiales et crise du logement	51
a) <i>Des aides au logement plus ciblées vers les plus démunis ?</i>	51
b) <i>Les facteurs responsables de la crise du logement.....</i>	53
2.4 Un regard favorable sur les échanges de données entre les CAF et les Impôts	55
2.5 Près du quart des allocataires ont, cette année, contacté leur CAF par mail.....	58

CHAPITRE 3	LES PRÉFÉRENCES POUR AIDER LES FAMILLES EN FONCTION DE L'ÂGE DES ENFANTS	60
3.1	A propos du congé parental	64
3.2	Les modes de gardes les plus satisfaisants : les préférences varient en fonction de l'âge de l'enfant.....	66
	a) <i>La garde d'un enfant de moins d'un an.....</i>	67
	b) <i>La garde d'un enfant de un à trois ans.....</i>	68
3.3	Les mesures attendues pour faciliter la garde des enfants de moins de trois ans.....	71
3.4	L'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)	75
	a) <i>De l'opportunité de moduler le montant de l'allocation de rentrée scolaire</i>	75
	b) <i>De l'adaptation des montants proposés</i>	76
	c) <i>Le système idéal ? Celui qui favoriserait davantage les grands enfants.</i>	77
3.5	Les aides aux parents d'enfants de 12 à 17 ans.....	80
3.6	Les aides en direction des jeunes adultes.....	83
	a) <i>L'aide aux jeunes adultes ne vivant plus chez leurs parents</i>	83
	b) <i>Les actions à mettre en œuvre pour aider les jeunes adultes et leur famille</i>	86

Avant-Propos

Ce document présente les résultats des questions insérées à la demande de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), dans la vague de début 2009 de l'enquête du CREDOC sur « *les Conditions de vie et les Aspirations des Français* ».

Le terrain a été réalisé, en face-à-face, en décembre 2008 et janvier 2009, auprès d'un échantillon représentatif de 2.006 personnes résidant en France métropolitaine, âgées de 18 ans et plus, sélectionnées selon la méthode des quotas. Ces quotas (région, taille d'agglomération, âge – sexe et PCS) ont été calculés d'après le dernier recensement général de la population. Un redressement final a été appliqué pour assurer la représentativité de l'échantillon par rapport à la population nationale de 18 ans et plus.

Ce document s'articule autour de trois chapitres ; il est complété par des annexes.

Le premier chapitre traite des prestations sociales dans leur ensemble. On y aborde la question des *minima* sociaux : quel doit être leur objectif, selon l'opinion ? Le retour à l'emploi est-il une perspective réaliste pour les bénéficiaires du RMI ? Comment aider au mieux les bénéficiaires à retrouver un emploi : en leur donnant une prime, en aidant les entreprises... ? Parmi toutes les prestations sociales (assurance maladie, invalidité, prestations chômage ou vieillesse, aides aux familles ou au logement, RMI), laquelle mérite d'être augmentée en priorité ? Et laquelle réduire, en contrepartie ?

Le deuxième chapitre s'intéresse plus particulièrement aux prestations familiales et aux logiques qui les sous-tendent. Pour les Français, quel est l'objectif actuel des pouvoirs publics en la matière ? Quel objectif devrait être privilégié dans les années qui viennent ? Vaut-il mieux aider davantage les enfants des familles démunies ou aider tous les enfants de la même façon ? S'agissant des aides au logement, est-il plus judicieux de les concentrer sur un nombre réduit de bénéficiaires ou, au contraire, d'en faire profiter un plus grand nombre, quitte à en réduire les montants ? A quoi est due la crise du logement dans notre pays ? Comment l'opinion réagit-elle au fait que les CAF récupèrent directement les ressources des allocataires auprès des Services des Impôts ? Parmi les allocataires, combien contactent leur Caisse par mail ?

Enfin, **le troisième chapitre** entre dans le détail des aides fournies aux familles, notamment en fonction de l'âge des enfants à charge. Au moment de la naissance, quel type de congé parental a la préférence des Français : un congé de trois ans ou un congé plus court et mieux indemnisé ? Quel est le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant de moins d'un an ? Et pour un enfant un peu plus grand (de un à trois ans) ? Quelles sont les mesures à développer en priorité pour faciliter la garde des enfants de moins de trois ans ? La modulation de l'Allocation de Rentrée Scolaire est-elle considérée comme une bonne chose ? Les montants proposés semblent-ils adaptés ? Comment aider les parents d'adolescents (12-17 ans) ? Qui doit aider un jeune adulte qui ne vit plus chez ses parents : sa famille ? Les pouvoirs publics ? Entre le développement des bourses pour les étudiants, les aides à l'insertion professionnelle ou au logement, quelle action semble la plus utile ?

Note de synthèse

Cette note de synthèse résume les principaux résultats issus de l'analyse des questions insérées par la CNAF dans la vague de début 2009 de l'enquête « *Conditions de vie et Aspirations des Français* ». Les conclusions principales sont reprises dans l'ordre de présentation du rapport, avec, en préalable, quelques éléments propres de description du contexte particulier de ce début d'année.

LE CONTEXTE : DESARROI FACE A LA CRISE, PEUR DU CHOMAGE ET REFUS DE L'EXCLUSION

Alors que l'économie mondiale est confrontée à une crise d'une ampleur exceptionnelle, amorcée dès la fin 2006 aux Etats-Unis par le krach des prêts immobiliers hypothécaires, les Français se montrent, en ce début d'année, particulièrement désabusés et en plein désarroi.

Elément le plus révélateur de la perte de confiance en l'avenir qui a spectaculairement gagné le corps social en ce début 2009, **plus de la moitié de la population (51%) croit désormais à une détérioration prochaine de ses conditions de vie personnelles** : c'est la première fois depuis 1979 qu'on observe un tel niveau de pessimisme. Avant 2007, ce taux n'avait jamais dépassé les 41%. La crise internationale, l'insatisfaction se sont donc accompagnées d'**une sérieuse perte de confiance dans le court-moyen terme**.

Cette progression du pessimisme tient bien entendu, pour beaucoup, **aux anticipations négatives concernant l'évolution du chômage**. Il est vrai que le nombre de demandeurs d'emploi est reparti à la hausse dès la mi-2008 et qu'il n'a cessé, ces derniers mois, de s'amplifier. Mais on ne peut en même temps qu'être frappé par **l'ampleur et la soudaineté du revirement de l'opinion** sur cette question. Il est rare en effet d'observer dans notre enquête de telles fluctuations d'une année sur l'autre : au début 2008, 47% de la population croyaient que le nombre de chômeurs pourrait encore augmenter ; c'est maintenant le cas de **85% (+ 38 points en douze mois) !**

Dans ce contexte très spécifique – **ampleur record du pessimisme collectif, désarroi** face à la résurgence du spectre du chômage de masse, mais aussi **omniprésence des difficultés budgétaires** ressenties ... –, il n'est pas étonnant que des changements s'amorcent quant à la façon dont les Français voient le système des prestations sociales, son efficacité et ses bénéficiaires.

Par exemple, **les interrogations de la population sur les effets déresponsabilisants que peuvent générer certaines prestations sociales**, qui s'étaient clairement amplifiées il y a une dizaine d'années, sans vraiment s'infléchir depuis, **entament maintenant un net mouvement de recul**.

Cela tient pour beaucoup au fait que la crise économique semble sérieusement réactiver les exigences solidaires à l'égard des plus défavorisés. Et ce d'autant plus que 57% des Français disent personnellement connaître un bénéficiaire du RMI (ou un ancien bénéficiaire), contre 45% en 1995. En tout cas, **c'est davantage la compassion envers les personnes les plus démunies qui prend de l'ampleur, peut-être plus que ne s'effacent totalement certaines interrogations à l'égard des modalités de distribution des aides.**

Encore faut-il bien préciser que ces mouvements n'ont pas vraiment influé – et c'est relativement étonnant – sur l'appétence à l'égard **du montant** des aides sociales. En effet, le pourcentage de la population **jugeant insuffisant le montant des prestations destinées aux familles** n'a pas continué à s'accroître comme cela avait été le cas l'an dernier. Au contraire, à 62%, il recule de 2 points, même s'il reste encore à un de ses niveaux les plus élevés depuis 1998.

En réalité, ce qui est notable cette année est **la progression du sentiment qu'il est nécessaire que l'Etat agisse davantage** pour éviter que la crise, et ses méfaits, ne laissent au bord du chemin **un nouveau et long cortège d'exclus**. C'est donc vers les plus défavorisés que l'attention se porte : **68% de la population considèrent que « les pouvoirs publics n'en font pas assez pour les plus démunis »**. Ce pourcentage a gagné 5 points cette année, retrouvant un de ses niveaux les plus élevés depuis le début 2000 .

On aurait cependant pu penser que les difficultés de la période auraient beaucoup favorisé l'attente d'espèces « sonnantes et trébuchantes » ; ce n'est pas le cas. Certes, la préconisation **d'aides en nature**, très forte l'an dernier – à 70%, pourcentage record depuis 1984 –, a significativement reculé (- 5 points en douze mois). Mais force est de constater que la préférence pour des aides sous forme d'équipements et de services reste encore élevée, se situant toujours dans la fourchette relativement étroite (de 62 à 69%) où elle a évolué pendant dix ans, de 1998 à 2007.

Autrement dit, sous l'effet de la crise économique et de ses retombées sociales, cette année a vu monter une plus grande compassion à l'égard des plus démunis, marque d'un profond **refus de l'exclusion**, notamment des groupes les plus précaires qui, pour l'opinion, ne sont en rien responsables de la situation (« ils n'ont pas eu de chance »). Mais, malgré cette compassion croissante, malgré la progression du pessimisme collectif et la permanence des difficultés budgétaires ressenties, force est de constater qu'une partie de la population continue à s'interroger sur les effets de certaines aides sociales, sur leur impact désincitatif à l'exercice d'une activité, même si ces interrogations reculent, pour la première fois depuis une dizaine d'années. Il est difficile de se prononcer sur la poursuite de ce mouvement de reflux. Les critiques se sont atténuées, mais elles sont encore présentes. Disons que l'opinion maintient **« une vigilance prudente »**, mais moins acérée qu'hier, envers des politiques sociales dont elle attend beaucoup.

LES JUGEMENTS SUR LES PRESTATIONS SOCIALES (CHAPITRE 1)

Le retour à l'emploi est perçu comme un des premiers objectifs au versement des minima sociaux

Si les interrogations sur les effets désincitatifs des aides sociales perdurent, même dans le contexte actuel, c'est en partie parce que l'opinion est très attachée à l'exercice d'un emploi. Elle pense en effet, à 62%, que le versement d'un minimum social doit avant tout permettre **à tous ceux qui le peuvent dans le ménage bénéficiaire d'exercer une activité**, plus que de leur offrir une allocation permettant de disposer d'un certain niveau de revenus. Cette opinion est aussi celle des actuels bénéficiaires d'un minimum social, même s'ils sont un peu moins nombreux à attendre de ce type de dispositif un retour à l'emploi (à 53%, contre 62% en moyenne).

Cette insistance pour associer aux *minima* sociaux l'exercice d'une activité est sans doute intimement liée au fait que **nos concitoyens sont massivement persuadés qu'un retour vers l'emploi est tout à fait réaliste** pour la plupart des personnes qui touchent le RMI (85% des personnes interrogées le pensent, sous réserve évidemment qu'on les y aide). Seulement 14% des enquêtés estiment que « les bénéficiaires du RMI sont, pour la plupart, des gens qui ne pourront jamais trouver un travail ».

En tout cas, pour inciter les allocataires de *minima* sociaux à retrouver un emploi, ce sont **les aides aux entreprises** permettant de faciliter l'embauche qui ont la faveur de l'opinion : elles sont citées, en première ou seconde place, par 60% de la population. Vient ensuite le **cumul**, pendant une période **limitée** du minimum social et d'un faible salaire (51% des réponses cumulées). En troisième position, 41% des enquêtés évoquent l'octroi d'une **prime** aux personnes qui trouvent un emploi.

En bref, pour inciter les bénéficiaires de *minima* sociaux à renouer avec le travail, les Français admettent la nécessité d'un « coup de pouce » spécifique, mais s'appuyant davantage sur une aide ponctuelle que sur des dispositifs pérennes (seuls 25% évoquent le cumul permanent d'un faible salaire et d'un minimum social).

Les retraites toujours en tête des prestations sociales à revaloriser

Quoi qu'il en soit, même si les Français estiment que les pouvoirs publics ne font pas assez pour les plus démunis et que les aides aux familles sont insuffisantes, lorsqu'il s'agit de désigner, au sein de toutes les aides sociales, celle qui mérite d'être **augmentée** en priorité, ce ne sont ni le RMI ni les prestations familiales qui viennent en tête, loin s'en faut. Depuis 2004, ce sont en effet les prestations vieillesse qui tiennent le haut du pavé.

Si l'on prend en compte simultanément les souhaits de revalorisation des différentes prestations et ceux de baisse, on constate que les extrêmes concernent, d'un côté, **les prestations vieillesse** (solde

positif de + 28 : il s'agit donc des allocations à revaloriser en priorité) et, de l'autre, le RMI (solde **néгатif** de - 15).

Pour la deuxième année consécutive, la prestation la moins « appréciée », celle qui affiche le solde le plus dégradé, est donc le **RMI** (- 15 points, comme l'an passé). Les prestations chômage, dont le solde évolue dans le temps selon une trajectoire proche de celle du RMI, obtiennent en 2009 un solde négatif (- 10 points, mais en amélioration de 3 points par rapport à l'an passé). Enfin, les prestations de logement, qui avaient l'an dernier pour la première fois affiché un solde positif, repassent dans la zone rouge (solde de - 2 points).

RMI et prestations chômage n'ont donc pas soudainement, avec la crise, été plébiscitées : elles restent, comme l'an dernier, en fin de liste.

A l'inverse, quatre prestations méritent, aux yeux de l'opinion, qu'on les augmente plutôt qu'on ne les diminue.

Les **retraites** se situent très au dessus du lot (+ 28 points, exactement comme l'an dernier). Viennent ensuite **les pensions d'invalidité ou de handicap** (solde de + 6 points, comme l'an dernier).

Les **prestations familiales** et les **remboursements maladie de la Sécurité Sociale** suivent de très près, affichant cette année un score identique (solde de + 5 points), mais avec des trajectoires très différentes : les prestations familiales sont en effet, depuis que l'enquête existe, toujours associées à un score positif alors que c'est la première fois que cela arrive pour les remboursements maladie.

LES GRANDS PRINCIPES DES PRESTATIONS FAMILIALES (CHAPITRE 2)

Les objectifs, perçus et souhaités, des prestations familiales

On ne peut pas dire que les objectifs **actuels** visés par les prestations familiales sont perçus avec clarté par l'opinion. Certes, pour près d'une personne sur trois (32%), l'objectif visé par les pouvoirs publics est aujourd'hui **la lutte contre la pauvreté**. Mais derrière, quatre autres axes, assez disparates, recueillent sensiblement le même nombre de suffrages (12-13% chacun) : l'aide inconditionnelle à toutes les familles, la lutte contre les inégalités, les aides au logement, le soutien à la natalité.

D'ailleurs, **au total**, quand on fait la part entre d'un côté les objectifs d'aides aux familles (*stricto sensu*) et, de l'autre, ceux qui visent à lutter spécifiquement contre la pauvreté et les inégalités, on observe que, dans les objectifs actuels, les aides à la famille dominent légèrement aux yeux de l'opinion (à 52%, contre 45%).

Par contre, quand il s'agit des objectifs principaux qui devraient être mis en œuvre **dans les années qui viennent**, les souhaits sont plus explicites. Trois axes captent ainsi près des trois quarts des réponses : **la lutte contre la pauvreté** (37%), puis **la correction des inégalités** (21%) et, enfin, permettre aux familles de **se loger correctement** (15%).

Autrement dit, pour 58% des Français, le système des prestations familiales devrait surtout à l'avenir se consacrer à **la lutte contre la pauvreté et contre les inégalités** (en hausse de 3 points par rapport à 2008). Les aides consacrées à la famille et à l'enfant regroupent 42% des suffrages.

On constate donc un **écart**, favorable à la redistribution verticale (des plus riches vers les plus pauvres) : on souhaiterait que cette redistribution soit à l'avenir davantage mise en œuvre (58%) qu'elle ne l'est aujourd'hui (45%), soit un différentiel de + 13 points. Les plus soucieux de cette réorientation sont les groupes les plus favorisés (+ 28 points pour les diplômés du supérieur, + 26 pour les cadres, + 18 points pour les titulaires des revenus les plus élevés).

Les aides à l'enfant : combattre la pauvreté ou compenser le coût réel ?

Les prestations familiales se situent donc à la confluence de plusieurs objectifs : aider les plus pauvres, mais aussi aider les familles, en tenant compte ou pas de leurs revenus, voire de leurs dépenses ...

Invités à se prononcer, les Français font finalement preuve d'une certaine **hésitation** :

- Le plus grand nombre (47%) préférerait qu'on donne une somme plus importante pour les enfants des familles les plus démunies
- 41% aimeraient que l'on donne une somme correspondant à « ce que coûte réellement chaque enfant à sa famille »

Une chose est sûre : seuls 11% des enquêtés souhaitent que la même somme soit versée à chaque enfant, quels que soient les revenus de la famille. On ne souhaite donc pas l'égalité *stricto sensu*, mais plutôt une forme d'équité.

Plus on a d'enfants à charge et plus on est sensible à la proposition qui consiste à aider en fonction du coût réel de l'enfant (de 38% pour ceux qui n'ont pas d'enfants à 48% pour ceux qui en ont deux ou plus).

Les aides au logement

C'est une hésitation du même ordre qu'on retrouve en matière d'allocation-logement : vaut-il mieux, en la matière, élargir le nombre de bénéficiaires (en diminuant les montants versés) ou, au contraire, le réduire pour aider plus franchement les plus démunis ? Le débat est loin d'être tranché : les enquêtés

sont, comme l'an dernier, très partagés sur la question. 52% prônent en effet une augmentation du montant versé (quitte à réduire le nombre de bénéficiaires en ciblant les allocations sur les plus démunis), tandis que 45% préfèrent envisager une baisse des montants versés, mais en élargissant le nombre de bénéficiaires potentiels.

Quoi qu'il en soit, s'il y a une crise du logement dans notre pays, c'est, aux yeux des Français, le **prix** des logements qui en est le premier responsable (56% des premières réponses). Vient ensuite le manque de logements (24% des premières réponses) et la difficulté à devenir propriétaire (12% en premier choix). Le refus de certains bailleurs de louer apparaît en tout cas comme la dernière des causes expliquant la crise du logement (8% des premiers choix).

Un regard favorable sur les échanges de données entre les CAF et les Impôts

Alors que, jusqu'ici, les allocataires devaient renvoyer à leur Caisse les déclarations de ressources complétées, un changement important est intervenu en 2008 : les allocataires n'ont plus à s'occuper de quoi que ce soit ; les Caisses récupèrent directement les informations auprès de la Direction des Impôts.

Comment cette innovation est-elle perçue ? Relativement bien, puisque 64% des Français se félicitent de « cette mesure de simplification bienvenue ». Les allocataires sont plus élogieux encore (68%). Une personne sur trois, cependant, évoque « une mesure de contrôle non justifiée ».

On constate que le procédé semble d'autant mieux accueilli que les revenus du foyer sont importants : l'opinion selon laquelle ce transfert d'informations constitue une mesure de simplification bienvenue passe ainsi de 54% en bas de l'échelle des revenus à 68% en haut de cette même échelle.

Bien entendu, les réponses à cette question sont dictées par d'autres considérations : ce type d'échange peut en effet rassurer ceux qui craignent que les contrôles soient insuffisants ou que des fraudes existent. Le croisement avec la question relative aux efforts des pouvoirs publics envers les plus défavorisés est, à ce sujet, tout à fait éclairant : quand on juge que les pouvoirs publics en font « trop » pour les démunis, on accueille encore plus favorablement l'idée que les Caisses obtiennent les informations sur les ressources directement auprès des Impôts (à 73%, contre 64% en moyenne).

Près du quart des allocataires ont, cette année, contacté leur CAF par mail

Enfin, les contacts avec les CAF *via* le courrier électronique touchent déjà presque un quart des allocataires : en moyenne, 23% exactement disent avoir contacté leur CAF par mail cette année. La proportion monte même à 37% chez les plus diplômés des allocataires et à 33% chez les membres des professions intermédiaires.

Le fossé numérique, présent dans l'ensemble de la société française, est également très prégnant chez les allocataires. C'est pourquoi les plus âgés (97%), les non-diplômés (89%) et les moins fortunés (85% de ceux qui disposent de moins de 1.500€ par mois) utilisent encore bien peu ce mode de communication.

LES PREFERENCES POUR AIDER LES FAMILLES EN FONCTION DE L'AGE DES ENFANTS (CHAPITRE 3)

A propos du congé parental

Les enquêtés ont eu bien du mal à départager les deux options qui leur ont été soumises à propos du congé parental : 49% préfèrent la situation actuelle (un congé de trois ans, rémunéré de façon forfaitaire) ; 49% souhaiteraient la mise en œuvre d'un congé plus court, mais mieux indemnisé. L'âge est ici un critère déterminant : les moins de 40 ans adopteraient plus volontiers un congé plus court et mieux rémunéré (à 55%) ; les plus âgés sont attachés à la formule actuelle, qui permet un arrêt de travail plus long (à 58%).

Les modes de garde les plus satisfaisants

Quel est le mode de garde jugé le plus satisfaisant lorsque les deux parents travaillent ? La question est, depuis vingt ans, régulièrement posée dans notre enquête. Mais, pour la première fois cette année, on a distingué deux tranches d'âge : on a cherché à connaître séparément les préférences en matière de mode d'accueil pour les enfants de moins d'un an et celles concernant les enfants de un à trois ans.

Les différences d'opinions sont effectivement très sensibles : c'est la **nourrice** qui est préférée, dans 39% des cas, pour les enfants de moins d'un an tandis que la **crèche collective** (35%) a plus d'adeptes que la **nourrice** (32%) quand il s'agit de la garde des enfants de un à trois ans.

Pour les enfants de moins d'un an, en second choix, on hésite entre une structure collective (22%) et les grands-parents (19%). Pour les enfants un peu plus grands, la garde par les grands parents a relativement moins d'attrait, puisqu'elle perd 5 points de citations (14%). Toutes les autres solutions recueillent moins de 7% des réponses.

Les actions à développer pour faciliter la garde des moins de trois ans

Au total, parmi une demi-douzaine de mesures susceptibles de faciliter la garde des enfants de moins de trois ans, les Français attendent d'abord une **augmentation du nombre de places en crèche** (41% des premiers choix, 61% des réponses cumulées). Vient ensuite **l'augmentation des aides financières pour les modes de garde individuels** : 16% des premiers choix, 40% des réponses cumulées. Le développement d'aides financières pour **compenser une baisse** (ou un arrêt) **d'activité** susciterait presque autant d'attentes (21%, 37% en cumul).

La création de jardins d'enfants pour les 2-3 ans est citée par 12% des enquêtés (30% en cumul). L'information sur les différents modes de garde (6%) et leur meilleure répartition sur le territoire (4%) sont des pistes beaucoup moins souvent évoquées.

L'Allocation de Rentrée Scolaire

L'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS), versée sous conditions de ressources, aide à assurer le coût de la rentrée pour les enfants de 6 à 18 ans. Pour la première fois cette année, son montant a été modulé en fonction de l'âge de l'enfant concerné : trois tranches d'âge ont été créées (6-10 ans ; 11-14 ans et 15-18 ans).

Le principe même d'une telle modulation est **très largement apprécié** : c'est « une bonne chose » pour 86% des Français, qu'ils soient eux-mêmes allocataires de prestations familiales (85%) ou non allocataires (87%).

Se pose cependant le problème de l'adéquation entre les montants proposés (qui varient de 272€ pour un enfant en primaire à 297€ pour un ado) et les besoins supposés. Et là, le verdict est plus **nuancé**. Les allocataires se montrent, ici, un peu plus critiques que la moyenne (55% jugent les montants peu adaptés, contre 50% dans l'ensemble de la population).

Dans l'idéal, une majorité d'enquêtés (56%) prône un système **où les 15-18 ans seraient les plus favorisés**. D'un autre côté, 24% pensent que la meilleure solution consisterait à **ne pas prendre en compte** l'âge. Allocataires et non-allocataires ne se distinguent pas ici.

Les aides pour les 12-17 ans

L'Allocation de Rentrée Scolaire est versée une fois par an, mais uniquement aux familles les plus défavorisées. D'une façon plus générale, quelles seraient les mesures les plus à même d'aider les parents dans l'exercice de leur rôle lorsqu'ils ont des enfants de 12 à 17 ans ? Le classement des préférences montre que les Français veulent avant tout que soient développés **les équipements et activités extra-scolaires** à destination des jeunes de cet âge (32% des premiers choix, 55% des réponses cumulées).

En seconde place arrive **l'augmentation du nombre d'enseignants** (22% des premiers choix, 47% des réponses cumulées).

Un **relèvement du montant des prestations familiales** est ensuite envisagé (19%, 32% en cumul), devant l'offre d'un **salaire** au parent qui resterait à la maison (13% des premières réponses, 28% des réponses cumulées).

Les parents d'enfants de cet âge insistent en premier lieu sur l'augmentation du nombre des enseignants (réclamée par 49% d'entre eux) ; les allocataires, quant à eux, adoptent les mêmes préférences que l'ensemble de la population.

Les aides aux grands enfants

Les débuts dans la vie active et l'émancipation des jeunes adultes n'est pas chose aisée, surtout dans la période de crise actuelle. Concrètement, si un jeune adulte qui ne vit plus chez ses parents a des difficultés d'argent, une immense majorité de la population pense qu'il est du devoir de sa famille de l'aider (91%, + 2 points en deux ans). L'intervention des pouvoirs publics est également souhaitée, dans ce cas, par 76% des Français (- 2 points en deux ans).

Six actions possibles, pour aider les jeunes adultes et leurs familles, ont été soumises à l'appréciation des enquêtés, à charge pour eux de désigner l'action leur paraissant la plus utile et celle leur semblant la moins utile. On peut classer les mesures en deux groupes distincts : trois suscitent plus d'intérêt que de rejet (les bourses pour les étudiants, les aides pour l'insertion professionnelle des jeunes, les aides au logement) tandis que trois autres s'attirent essentiellement des critiques (prolongation des allocations familiales au delà de 20 ans, instauration du RMI avant 25 ans et déductions fiscales pour les parents).

Chez les parents de grands enfants eux-mêmes (parents de jeunes de 18 ans et plus), les deux priorités sont le développement des bourses pour les étudiants (solde de + 25, contre + 24 pour l'ensemble de la population) et les renforcements des aides à l'insertion professionnelle (+ 11, contre + 14). Les parents de grands enfants se distinguent également par la bienveillance particulière qu'ils accordent au prolongement des allocations familiales (solde de + 8, contre - 8 dans l'ensemble de la population), qui précède dans leur classement les aides au logement (+ 3).

Mais, même chez eux, deux actions ont un solde négatif : les déductions fiscales (solde de - 15) et, surtout, l'instauration du RMI avant 25 ans, davantage vilipendé par les parents de grands enfants (solde de - 24) que par l'ensemble de la population (- 18).



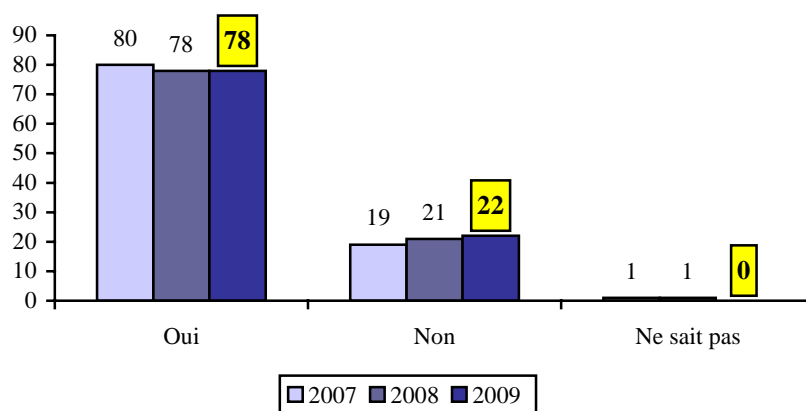
CHAPITRE 1 JUGEMENTS SUR LES PRESTATIONS SOCIALES

Avant d'apprécier la façon dont les Français jugent les prestations sociales en général, et le RMI en particulier, rappelons que nos concitoyens affichent quelques attitudes paradoxales : des inquiétudes notoires face à tout projet de réformes et, dans le même temps, un désir certain de profonds changements. Il n'empêche que cette soif de changements est très significative : 83% des enquêtés en réclament dans le système éducatif, 80% dans le fonctionnement des services publics et 78% dans le fonctionnement des institutions. Le système d'aide et de protection sociales appelle, également, aux yeux de 78% de l'opinion, l'envie de profondes réformes (Graphique 1).

Les plus avides de changements en matière d'aides sociales sont les parents d'un enfant unique (85%, voir **Erreur! Source du renvoi introuvable.**, en annexe), mais aussi les ouvriers, les employés et les chargés de familles nombreuses (83%). Néanmoins, les variations inter-catégorielles se sont plutôt réduites sur ce point : les personnes âgées, les titulaires des revenus les plus élevés et les cadres supérieurs, relativement moins désireux en 2008 de changer le système en profondeur, affichent cette année des progressions non négligeables (respectivement + 4, + 5 et + 9 points).

Graphique 1 – A votre avis, faut-il, dans la société française, apporter de profonds changements en matière d'aide et de protection sociales ?

(en %)

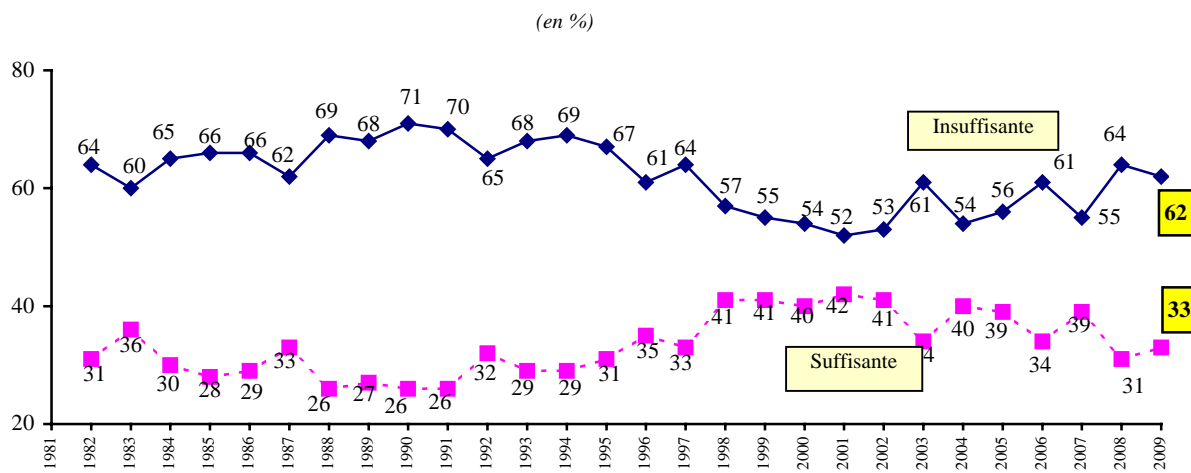


Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Cela n'empêche évidemment pas nos concitoyens de montrer cette année une indiscutable appétence à l'égard du montant des aides destinées aux familles : **62% de la population juge, en effet, ce montant insuffisant** (Graphique 2). Certes, cette proportion est en légère baisse par rapport à l'an dernier (- 2 points), mais elle reste supérieure de 5 points à la moyenne observée au cours des dix dernières années. On peut penser que la crise actuelle contribue à nourrir le sentiment que les aides sont insuffisantes.

Comme à l'accoutumée, les allocataires sont plus demandeurs (72%) que les non-allocataires (57%, voir **Erreur! Source du renvoi introuvable.** et **Erreur! Source du renvoi introuvable.** en annexe). D'une façon générale, les chargés de famille portent un jugement plus sévère que les autres (58%). Et, au sein des parents, les plus demandeurs sont les chargés de familles nombreuses (80% d'entre eux disent que les aides aux familles sont globalement insuffisantes). Les ouvriers (74%), les employés (69%) et les moins de 40 ans (67-68%) se plaignent aussi davantage qu'en moyenne de la faiblesse du montant des aides aux familles.

Graphique 2
Les familles qui ont des enfants touchent des prestations (les prestations familiales) destinées à les aider. Pensez-vous que cette aide est globalement...



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

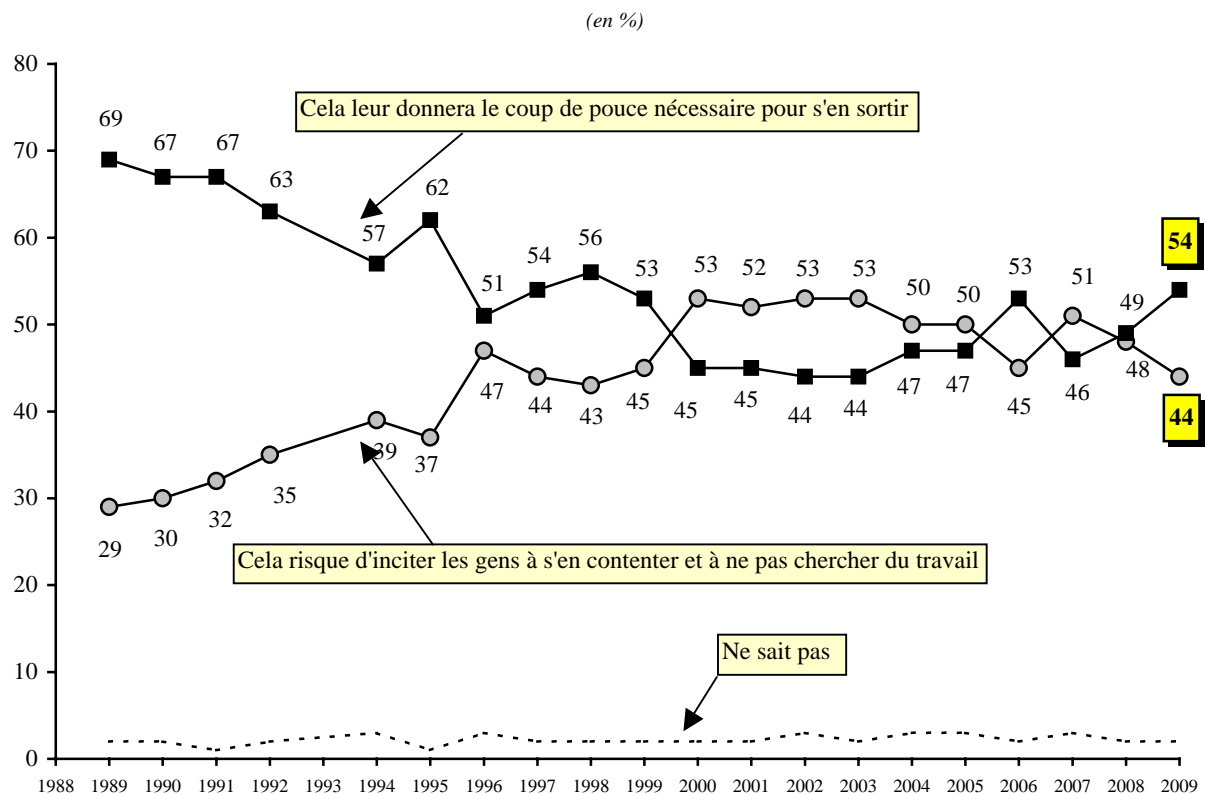
Selon les groupes, les évolutions sur cette question ont été, cette année, contrastées : la baisse a été plus forte chez les travailleurs indépendants (- 9 points), chez les non-diplômés (- 8) ou les femmes au foyer (- 7). Il est des groupes où, en revanche, le sentiment que les aides sont insuffisantes a pris de l'ampleur, notamment chez les familles nombreuses (+ 5 points), ou les cadres supérieurs (+ 4).

1.1 L'emploi au cœur de la problématique sur les *minima sociaux*

A l'heure où le **RMI**, mis en place en 1988, s'apprête à laisser place au **RSA** (Revenu de Solidarité Active), quelle est **l'image** du dispositif dans l'opinion ?

Premier constat : l'idée selon laquelle le dispositif serait une simple étape pour le bénéficiaire lui permettant de se relancer, autrefois largement dominante (69% en 1988), redevient majoritaire, mais après avoir perdu 15 points en 20 ans (54% aujourd'hui, Graphique 3). Les cadres supérieurs sont ceux qui veulent le plus croire à cet effet bénéfique du RMI (69%, voir **Erreur! Source du renvoi introuvable.**, en annexe). Les étudiants (65%), les membres des professions intermédiaires (64%) et les habitants de Paris et de son agglomération (63%) pensent également davantage qu'en moyenne que le RMI permet de donner le coup de pouce nécessaire.

Graphique 3 – Au sujet du Revenu minimum d'insertion (RMI), pensez-vous plutôt que...



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Notons que chez les bénéficiaires d'un minimum social (API, AAH ou RMI), 62% (+ 8 points par rapport à la moyenne) voient plutôt le bon côté du dispositif. *A contrario*, les travailleurs indépendants (53%), les non-diplômés (52%) ou les retraités (50%) pensent surtout que « le RMI risque d'inciter les gens à s'en contenter et à ne pas chercher du travail ».

Dans un contexte très spécifique – ampleur du pessimisme, montée du chômage, omniprésence des difficultés financières –, il n'est pas étonnant que des changements s'amorcent et que **les interrogations sur les effets déresponsabilisants** de certaines prestations sociales, qui s'étaient clairement amplifiées il y a une dizaine d'années, **entament un net mouvement de recul** : en l'occurrence, les critiques perdent ici 4 points en un an (passant de 48 à 44%). Un seul groupe (les jeunes) échappent à cette baisse, qui va jusqu'à atteindre 12 points chez les parents de deux enfants et 10 points chez les membres des professions intermédiaires (dernière colonne du **Erreur! Source du renvoi introuvable.** en annexe).

a) *Le retour à l'emploi est perçu comme un objectif prioritaire au versement des minima sociaux*

Si l'idée que le RMI est une étape transitoire s'estompe dans l'opinion, **le retour à l'emploi** est tout de même perçu comme **un des premiers objectifs au versement des minima sociaux**

En effet, l'opinion est très attachée à l'exercice d'un emploi. Elle pense, à 62%, que le versement d'un minimum social doit avant tout permettre **à tous ceux qui le peuvent, dans le ménage bénéficiaire, d'exercer une activité**, plutôt qu'il ne se limite à leur offrir un certain niveau de revenus (34% des réponses, Tableau 1). Pour une majorité, les *minima* sociaux ont donc vocation à être une passerelle vers l'emploi.

Tableau 1
Les minima sociaux en général (API, RMI, futur RSA) doivent-ils selon vous plutôt ?

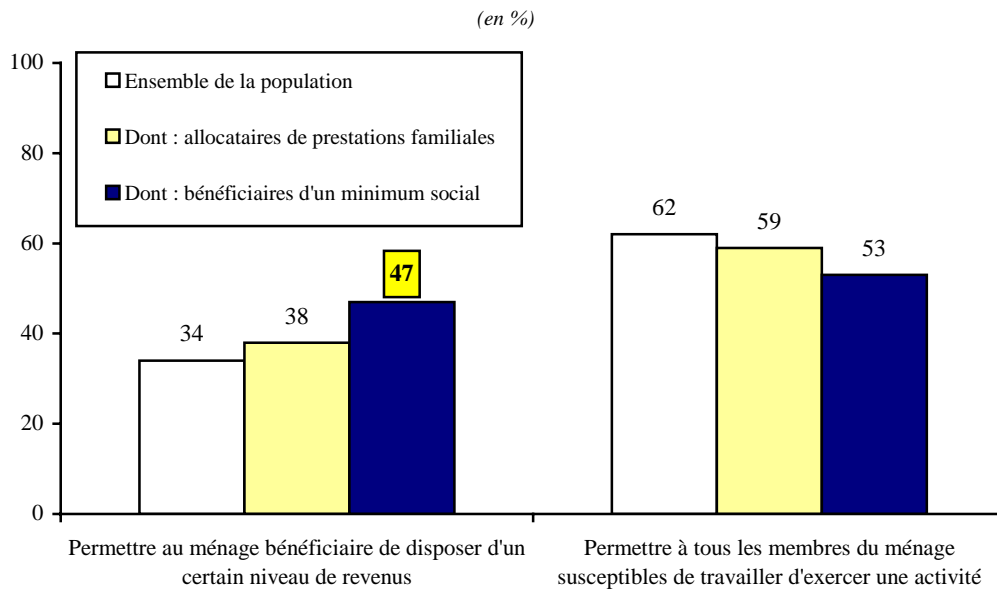
	<i>(en %)</i>
. Permettre au ménage bénéficiaire de disposer d'un certain niveau de revenus	34
. Permettre à tous les membres du ménage susceptibles de travailler d'exercer une activité	62
Total (y compris nsp).....	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2009.

- L'idée que les *minima* sociaux doivent avant tout « permettre un accès à l'emploi » domine dans tous les groupes : elle est soutenue par au moins 53% de la population (**Erreur! Source du renvoi introuvable.** en annexe). Les sexagénaires et les titulaires de revenus moyens-hauts (compris entre 2.300 et 3.100€par mois) sont ceux qui insistent le plus sur cette dimension (à respectivement 68% et 67%).
- L'opinion selon laquelle les *minima* sociaux doivent avant tout « permettre au ménage bénéficiaire de disposer d'un certain niveau de revenus » est, au plus, émise par 47% des individus : ce sont les actuels bénéficiaires de telles mesures qui le disent le plus volontiers. L'idée est également défendue par 41% des chargés de familles nombreuses et 39% des titulaires des revenus les plus bas.

Le fait d'avoir soi-même traversé une période de chômage¹ ou de connaître personnellement une personne qui a bénéficié du RMI n'affecte en rien les prises de position. En revanche, les bénéficiaires actuels d'un minimum social insistent beaucoup moins, on l'a vu, sur les effets en termes d'insertion professionnelle (Graphique 4).

Graphique 4 – Avec laquelle de ces deux propositions êtes-vous le plus d'accord ?



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2009.

¹ Sur cette question, voir **Erreur! Source du renvoi introuvable.** en annexe.

b) *Le retour à l'emploi des bénéficiaires du RMI paraît réaliste à l'opinion*

Cette insistance, que l'on observe dans tous les groupes, pour associer au RMI l'exercice d'une activité est sans doute intimement liée au fait que, très massivement, **nos concitoyens sont persuadés qu'un retour vers l'emploi est tout à fait réaliste** pour les bénéficiaires des *minima* (85% des personnes interrogées le pensent, voir Tableau 2). Seuls 14% des enquêtés estiment que « les bénéficiaires du RMI sont, pour la plupart, des gens qui ne pourront jamais trouver de travail ».

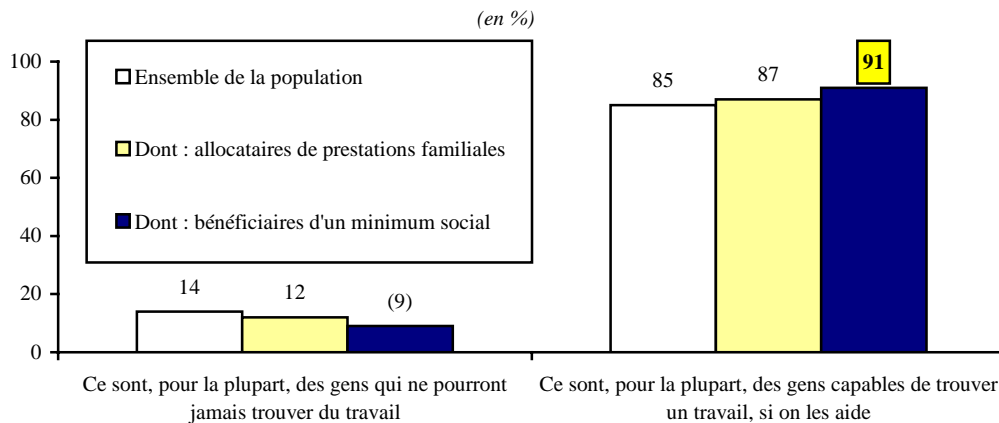
Tableau 2
A propos des personnes qui touchent le RMI, avec laquelle de ces deux propositions êtes-vous le plus en accord ?

	Début 1991	Début 1992	Début 1995	Début 2009	Evolution 1995 - 2009
. Ce sont, pour la plupart, des gens qui ne pourront jamais trouver du travail	17	18	22	14	- 8
. Ce sont, pour la plupart, des gens capables de trouver un travail, si on les aide	82	81	77	85	+ 8
Total (y compris nsp).....	100	100	100	100	

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

- L'idée que les allocataires du RMI sont, pour la plupart, capables de retrouver un emploi est professée par **au moins 77% des individus** dans tous les groupes étudiés (**Erreur! Source du renvoi introuvable.**, en annexe). Les étudiants (93%), les jeunes (92%), les bacheliers (92%) ou les titulaires de revenus élevés (90%) en sont particulièrement convaincus. On notera que les bénéficiaires eux-mêmes se disent, à 91%, persuadés qu'avec une aide, le retour à l'emploi est de l'ordre du possible (Graphique 5).
- Ce sont les non-diplômés qui sont les plus pessimistes (21% d'entre eux estiment que, pour la plupart, les personnes qui touchent le RMI ne pourront pas retrouver un travail).

Par rapport à 1995, l'immense majorité des groupes s'est vue conforter dans l'idée que « les personnes qui touchent le RMI sont, pour la plupart, des gens capables de trouver un travail si on les aide » (dernière colonne du **Erreur! Source du renvoi introuvable.**). Une seule baisse, minime, est enregistrée, à Paris et dans son agglomération.

Graphique 5 – Avec laquelle de ces deux propositions êtes-vous le plus d'accord ?

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2009.

c) Plus d'une personne sur deux (57%) connaît un RMIste (ou un ex bénéficiaire)

Depuis 20 ans qu'il existe, le RMI a accompagné des millions de personnes. Aussi n'est-il pas étonnant que la proportion d'enquêtés qui connaissent un bénéficiaire (actuel ou passé) ne cesse de progresser : **en 2009, plus d'une personne sur deux (57% exactement, voir Tableau 3) est concernée**. En 1992, quelques années après l'instauration du dispositif, seule une personne sur trois connaissait un bénéficiaire.

Tableau 3
Connaissez-vous personnellement une personne qui touche ou qui a déjà touché le RMI?

	Début 1992	Début 1995	Début 2009	Evolution 1995 - 2009
. Oui	33	45	57	+ 12
. Non.....	67	55	43	- 12
Total (y compris nsp).....	100	100	100	

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

- Certains groupes ont une proximité plus grande avec le RMI et ses bénéficiaires. C'est le cas des habitants des agglomérations de 20.000 à 100.000 habitants (68% d'entre eux connaissent un bénéficiaire, voir **Erreur! Source du renvoi introuvable.**), des allocataires de la CAF (66%) ou encore des ouvriers (65%).
- A l'inverse, 60% des 70 ans et plus ne comptent, dans leur entourage, aucun bénéficiaire ou ex-bénéficiaire du dispositif. Les habitants du rural (agglomérations de moins de 2.000

habitants) sont également plus éloignés du dispositif : 50% d'entre eux ne connaissent personne ayant pu en bénéficier.

Depuis 1995, **on constate que dans tous les groupes, le taux de connaissance de bénéficiaires du RMI est en hausse** : de + 4 à +21 points, selon les cas (dernière colonne du **Erreur! Source du renvoi introuvable.**). On remarquera, en tout cas, que le fait de connaître un allocataire du RMI ne change guère les attitudes à l'égard de la prestation ou de ses bénéficiaires : 54% de ceux qui en connaissent un, estiment que le RMI est un outil pour donner le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir (soit le taux moyen). De même, 86% considèrent que ce sont des gens capables de s'en sortir si on les aide (contre 85% en moyenne).

d) Les enquêtés préfèrent, aux aides pérennes, des aides ponctuelles de retour à l'emploi

S'agissant des prestations qu'il faudrait favoriser pour aider les allocataires de *minima* sociaux à retrouver un emploi, **les aides aux entreprises pour faciliter l'embauche** ont la faveur de l'opinion : elles séduisent 35% des répondants au premier chef et 25% en second lieu. Au total, 60% des enquêtés s'y retrouvent (Tableau 4).

Vient ensuite le **cumul, limité** dans le temps, du minimum social et d'un faible salaire (51% des réponses cumulées).

En troisième position, on trouve une mesure qui, pour la première fois est soumise au jugement des enquêtés : il s'agit du versement d'une **prime** aux personnes qui trouvent un emploi. Cette option recueille 14% seulement des premières réponses, mais 27% des secondes (où elle arrive en tête) : au total, 41% des répondants citent donc l'octroi d'une prime. Cette modalité s'insère exactement au milieu du classement obtenu l'an dernier (**Erreur! Source du renvoi introuvable.**).

C'est seulement ensuite qu'arrivent les solutions ayant un caractère pérenne, comme le **cumul permanent** du minimum social et d'un faible salaire (24% au total des réponses) ou la **baisse** du montant des *minima* sociaux (21% des suffrages cumulés).

Ainsi, pour inciter les bénéficiaires de *minima* sociaux à renouer avec le travail, les Français préconisent plutôt un « coup de pouce » spécifique, **s'appuyant davantage sur une aide ponctuelle que sur des dispositions pérennes.**

Tableau 4 – Pour inciter les allocataires de *minima* sociaux à retrouver un travail, quelles sont les deux mesures, parmi celles-ci, qu'il faudrait selon vous favoriser ?

(Début 2009)

(en %)

(Classement par ordre décroissant du cumul des réponses)	1 ^{ère} réponse	2 ^{ème} réponse	Cumul des réponses	Dont : connaît un bénéficiaire du RMI (cumul des deux réponses)
Faciliter l'embauche de ces personnes par des aides aux entreprises	35	25	60	58
Autoriser le cumul, pendant une période limitée, du minimum social et d'un faible salaire	29	22	51	51
Octroyer une prime aux personnes qui trouvent un emploi	14	27	41	41
Autoriser le cumul, de façon permanente, du minimum social et d'un faible salaire	12	13	24	27
Baisser le montant des <i>minima</i> sociaux	10	11	21	20
<i>Ne sait pas</i>	1	3		
Total	100	100		

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2009.

Même si les réponses varient selon les groupes (**Erreur! Source du renvoi introuvable.**), les aides aux entreprises et le cumul limité dans le temps d'un petit salaire et d'une allocation sont toujours, très nettement, préférés aux autres alternatives (nous analysons ici les premières réponses fournies) :

- Les aides aux entreprises sont davantage mises en avant par les travailleurs indépendants (43%, contre 35% en moyenne) et les étudiants (43%).
- Le cumul, limité dans le temps, d'un faible salaire et d'un minimum social est davantage préconisé par les cadres supérieurs, les diplômés du supérieur et les retraités (34%). Pour ces trois groupes, cette option arrive même en tête des préférences (elle devance l'aide aux entreprises).
- Le versement d'une prime séduit 20% des ouvriers et autant d'étudiants.
- Le cumul, sans limitation de période, de deux sources de revenus (issus du travail et d'un minimum social) réunit, au mieux, 16% des suffrages (chez les sexagénaires).

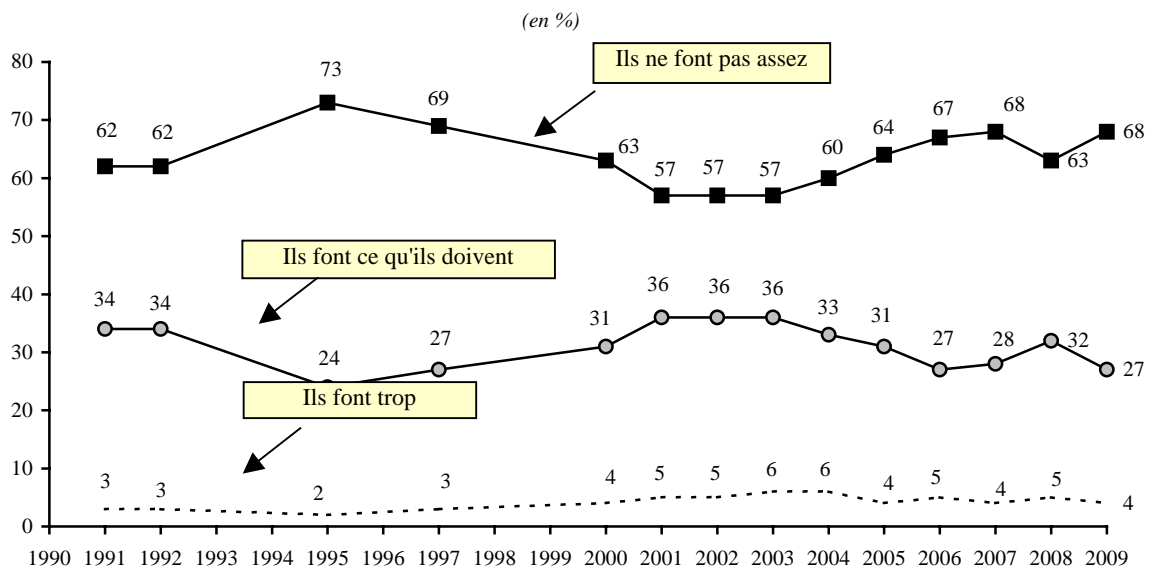
- La baisse du montant des *minima* sociaux est citée par 13% des jeunes et des employés (contre 10% en moyenne).

1.2 Les pouvoirs publics devraient faire plus pour les plus démunis

Depuis 20 ans, on demande à l'opinion de s'exprimer sur les efforts faits par les pouvoirs publics envers les plus démunis : le sentiment dominant a toujours été **qu'ils n'en font pas assez** et c'est encore le cas cette année (68%, voir Graphique 6).

Ce pourcentage a cependant gagné 5 points ces douze derniers mois, retrouvant un de ses niveaux **les plus élevés** depuis le début des années 2000, **preuve de la crainte des méfaits que la crise actuelle est susceptible d'engendrer**.

Graphique 6 - Estimez-vous que les pouvoirs publics font trop, font ce qu'ils doivent ou ne font pas assez pour les plus démunis ?



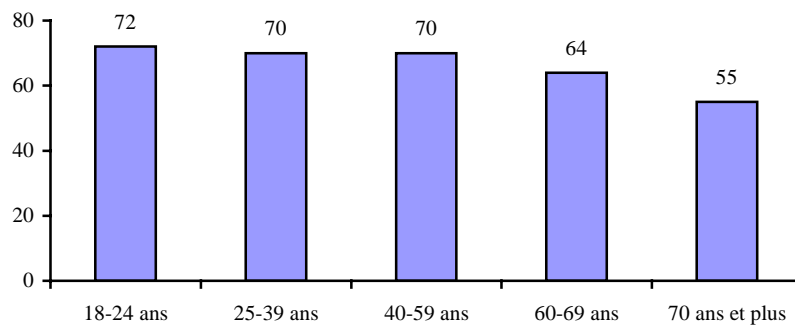
Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Selon les catégories (**Erreur! Source du renvoi introuvable.**), le sentiment que les pouvoirs publics ne font « pas assez » pour les plus démunis varie de 55% (chez les plus de 70 ans) à 78% (chez les bénéficiaires d'un minimum social). Ouvriers (75%), étudiants (74%), parents d'un seul enfant (74%) ou allocataires de prestations familiales (73%) pensent plus souvent qu'en moyenne que les pouvoirs publics n'interviennent pas suffisamment en la matière.

Les jeunes sont également plus exigeants vis-à-vis des pouvoirs publics que leurs aînés (Graphique 7).

Graphique 7 - Les jeunes demandent que les pouvoirs publics fassent plus d'efforts envers les plus démunis

Proportion (%) d'individus considérant que les pouvoirs publics ne font pas assez pour les plus démunis



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », 2009.

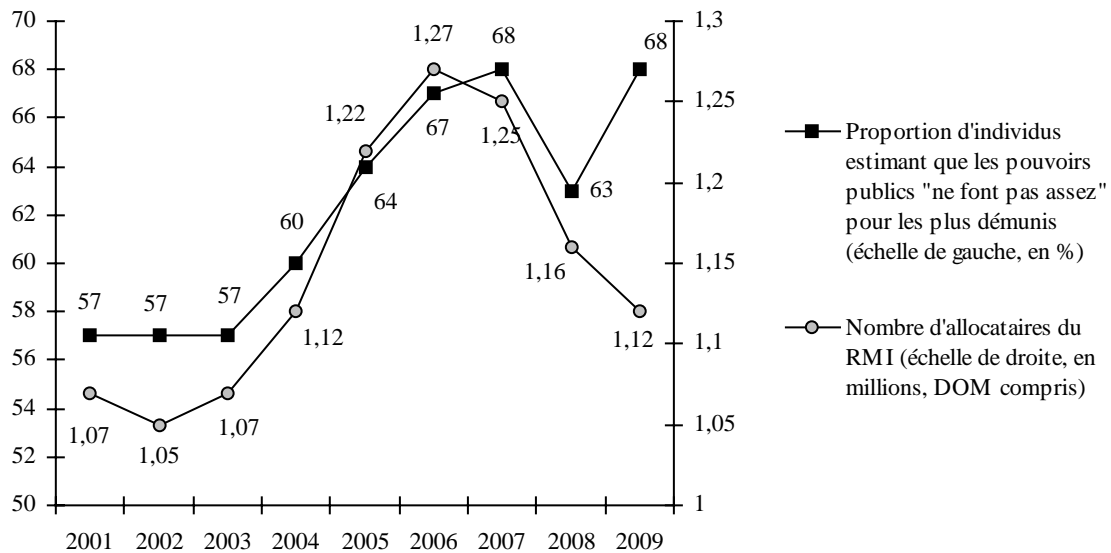
On notera que cette année, l'impression que les pouvoirs publics « n'en font pas assez » progresse dans tous les groupes **sauf ceux qui sont les plus directement concernés**, à savoir les chômeurs et les bénéficiaires du RMI, de l'API ou de l'AAH (voir dernière colonne du **Erreur! Source du renvoi introuvable.** en annexe). En tout cas, les personnes connaissant un bénéficiaire du RMI n'ont pas d'attitudes particulières ici : 72% jugent l'effort des pouvoirs publics insuffisant.

A ce propos, on constate un phénomène intéressant : depuis 2001, l'opinion selon laquelle les pouvoirs publics ne font pas assez pour les plus défavorisés semblait étroitement corrélée à l'évolution du nombre d'allocataires du RMI (cf. Graphique 8). Cette année, un **décrochage très net** s'est produit : l'enquête met en lumière l'extrême inquiétude qui a saisi l'opinion. Dans leurs réponses, les enquêtés **semblent anticiper une détérioration brutale de la situation économique** : alors que le nombre de bénéficiaires du RMI poursuit encore – temporairement ? – sa décrue, la dénonciation de l'insuffisance des efforts repart à la hausse.

Enfin (**Erreur! Source du renvoi introuvable.**), les opinions professées sur la pauvreté et sur les risques désincitatifs associés aux dispositifs de lutte contre la pauvreté ont un impact certain sur la façon dont on perçoit les efforts engagés par les pouvoirs publics. On se contente plus facilement des politiques actuelles lorsqu'on pense que « si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est qu'elles n'ont pas fait d'effort pour s'en sortir » ou lorsqu'on estime que « la prise en charge des familles défavorisées enlève à ces familles tout sens des responsabilités ».

Par contre, ces questions n'ont pas vraiment d'impact sur les jugements portés sur la capacité qu'auraient les bénéficiaires du RMI de trouver un travail : même quand on juge défavorablement ces allocataires, on estime en grande majorité qu'ils sont capables de retrouver une activité.

Graphique 8 – Un décrochage, cette année, entre le sentiment que les pouvoirs publics ne font pas assez pour les plus démunis et l'évolution du nombre d'allocataires du RMI



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français », et CNAF pour le nombre d'allocataires du RMI.

Note : l'opinion selon laquelle les pouvoirs publics ne font pas assez pour les plus démunis est mesurée en décembre de l'année (n-1) et janvier de l'année (n). Le nombre d'allocataires du RMI est celui du mois de décembre de l'année (n-1) ; le décalage dans le temps entre les deux courbes présentées est donc négligeable (moins d'un mois).

1.3 Les retraites sont toujours en tête des prestations sociales à revaloriser en priorité

« Les pouvoirs publics ne font pas assez pour les plus démunis ... Les aides aux familles sont insuffisantes » ... Il reste que lorsqu'il s'agit, au sein de toutes les aides sociales, d'en choisir une qui mérite d'être **augmentée** en priorité, ce ne sont ni le RMI, ni les prestations familiales qui sont élues, loin s'en faut. Depuis 2004, en effet, ce sont **les prestations vieillesse qui tiennent le haut du pavé** (voir rappel chronologique au **Erreur! Source du renvoi introuvable.**).

Nous interrogeons, en effet, la population, depuis 1992, sur ces sujets : quelle prestation sociale augmenter en priorité ? Laquelle diminuer ? Quel est le « score global » de chaque prestation (les souhaits d'augmentation diminués de ceux de diminution) ? Comment les différents groupes de population se positionnent-ils sur ces questions ?

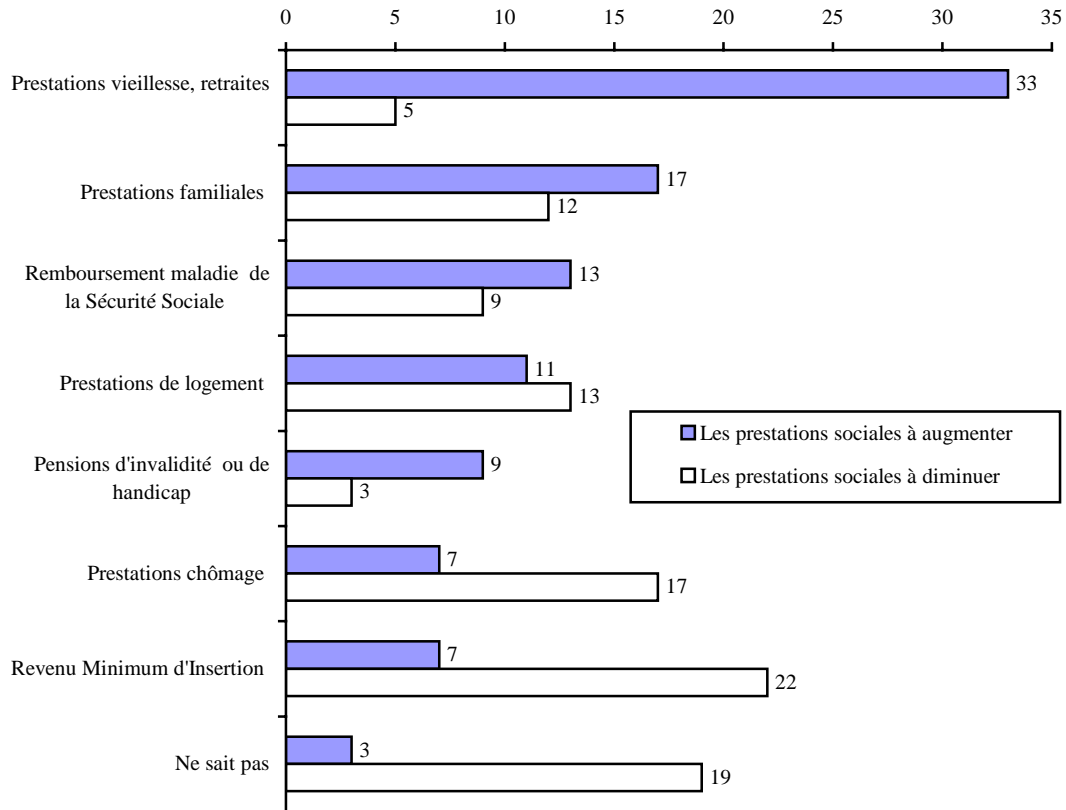
S'agissant des prestations à augmenter (Graphique 9), **les retraites recueillent cette année presque deux fois plus de voix (33%) que les prestations familiales (17%)**. Les remboursements maladie de la Sécurité Sociale n'ont jamais autant été évoqués (13%), tandis que les aides au logement restent à un niveau élevé de citations (11%). Enfin, bon an mal an, les pensions d'invalidité ou de handicap recueillent environ 10% des réponses (9% exactement cette année).

Le RMI (7%) et les prestations chômage (7%) ferment le ban. Souvenons-nous qu'il y a à peine dix ans, leur score était au moins du double (en 1999, le RMI arrivait en seconde position, avec 18% des voix, et le chômage en quatrième place, avec 15%).

Enfin, s'agissant de la prestation à **diminuer en priorité**, même si les réponses sont plus difficiles à obtenir, le verdict est sans appel (Graphique 9) : RMI (22%) et chômage (17%) sont désignés en tête, devant les prestations liées au logement (13%) et les prestations familiales (12%). Là aussi, en dix ans, les perceptions ont été bouleversées : en 1999, le RMI (5%) et le chômage (5%) étaient les dernières prestations que les enquêtés souhaitaient voir diminuées (**Erreur! Source du renvoi introuvable.** en annexe).

Graphique 9 – Si parmi les prestations sociales suivantes, on devait aujourd'hui en diminuer une au profit d'une autre, laquelle augmenteriez-vous en priorité, laquelle diminueriez-vous ?

(en %)



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2009.

a) *Les prestations qu'on souhaite voir augmentées*

- Depuis trois ans, les retraites sont cités par une personne sur trois (33%). La proportion peut même grimper jusqu'à 50% chez les 70 ans et plus ou 48% chez les actuels retraités (**Erreur! Source du renvoi introuvable.** en annexe).
- Les prestations familiales conservent leur score de l'an dernier (17%). L'attrait pour ce type d'aides est évidemment accru chez les chargés de familles nombreuses (35%) et, dans une moindre mesure, chez les 25-39 ans (26%), les allocataires (24%), les employés (24%) et les ouvriers (23%).
- Les remboursements maladie de la Sécurité Sociale attirent 13% des réponses : c'est le plus haut score jamais mesuré depuis 1992. On s'étonnait, l'an dernier, que l'instauration des franchises médicales n'ait pas attiré davantage l'attention sur ce type de prestations. C'est désormais chose faite. Les jeunes sont les plus enclins à citer les prestations maladie comme devant être augmentées en priorité (pour 18% d'entre eux).

- Les aides au logement sont citées par 11% des répondants : c'est un peu moins que l'an dernier (- 2 points), mais cela reste bien au dessus des taux de citations enregistrés dans les années 90 (8% en moyenne alors). Ce sont, à nouveau, les moins de 25 ans qui sont les plus demandeurs (16%).
- Les pensions d'invalidité et de handicap suscitent 9% de sympathie (- 1 point). La tendance est, sur les années récentes, à la baisse. Après un pic enregistré en 2005 (15%), ce type de prestations retrouve les niveaux mesurés au début des années 90. Ce sont les femmes au foyer qui citent le plus aujourd'hui (16%) la revalorisation des pensions d'invalidité et de handicap.
- Le RMI ne compte que 7% de « défenseurs » (il s'agit des personnes qui pensent que c'est la prestation qui doit être augmentée en priorité). Ce taux n'a cessé de faiblir : c'est le score le plus bas enregistré depuis 1992 (- 1 point par rapport à l'an dernier, -11 points par rapport à 1999). Au mieux, le RMI est cité par 11% des membres des professions intermédiaires.
- Les prestations-chômage suscitent également peu d'empathie (7%). Mais la tendance est, ici, légèrement à la hausse (+ 2 points). Les ouvriers (12%) et les jeunes (12%) se distinguent en défendant, plus souvent qu'en moyenne, l'idée que les prestations chômage méritent d'être revalorisées.

En réalité, ce sont l'âge, l'origine sociale et la situation personnelle... qui dictent, en partie, les réponses. Plus on est âgé et plus on cite les prestations vieillesse ; plus on a d'enfants à charge et plus on souhaite voir les prestations familiales renforcées. De même, une personne souffrant d'une maladie chronique ou d'un handicap, souvent âgée, mettra l'accent sur les prestations vieillesse et les aides compensant invalidité et handicap. C'est ce qu'illustre le Tableau 5.

Tableau 5 - Proportion d'individus souhaitant voir les prestations suivantes augmenter en priorité : ventilation des réponses selon quelques situations personnelles

(en %)

	Vieillesse	Famille	Maladie	Logement	Invalidité	RMI	Chômage	Total (y c. nsp)
Perçoit des prestations familiales	28	24	12	13	8	8	6	100
Perçoit des allocations familiales seules	30	25	13	14	(6)	(7)	(4)	100
Pas d'enfant	36	13	14	9	11	8	7	100
Un enfant	33	19	12	12	10	(5)	(6)	100
Deux enfants	27	29	13	14	(4)	(6)	(6)	100
Trois enfants et plus	(20)	35	(9)	(16)	(6)	(9)	(5)	100
Bénéficiaire du RMI	(18)	(25)	(7)	(6)	(16)	(18)	(9)	100
Connaît quelqu'un qui touche ou a touché le RMI ..	34	16	12	11	10	8	7	100
Perçoit une allocation logement	28	23	10	13	10	(8)	(7)	100
Locataire	30	20	12	13	8	7	8	100
Chômeur	24	23	(9)	(12)	(8)	(9)	(15)	100
A connu une période de chômage	32	19	12	13	8	7	6	100
Personne ayant un handicap, ou une maladie chronique durable	40	12	12	8	13	8	(5)	100
A souffert récemment d'au moins trois affections*	34	17	11	12	10	7	7	100
Ensemble.....	33	17	13	11	9	7	7	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2009.

* Parmi les 5 suivants : maux de tête, nervosité, état dépressif, insomnies, mal au dos

b) Les prestations qu'on souhaite voir diminuées

- Le RMI arrive en tête pour la troisième année consécutive, avec 22% des réponses (- 2 points par rapport à 2008). Selon les groupes, la citation du RMI comme prestation à diminuer en priorité varie de 18% (à Paris et dans son agglomération, chez les diplômés du supérieur) à 28% (employés, personnes résidant dans des agglomérations de 20.000 à 100.000 habitants). En tout cas, c'est toujours cette prestation qui recueille, quel que soit le groupe, le plus de souhaits de diminution (**Erreur! Source du renvoi introuvable.** en annexe).
- Les prestations chômage regroupent 17% des réponses, c'est-à-dire un score relativement stable depuis 2005 (- 1 point par rapport à 2008). 22% des moins de 25 ans évoquent une diminution des prestations-chômage.
- Les aides au logement sont citées par 13% des répondants. Même si ce score est en hausse de 1 point par rapport à 2008, on remarque que les prestations de logement suscitent deux fois moins de demandes de diminution qu'elles n'en subissaient dans les

années quatre vingt-dix. A cette époque, les prestations logement faisaient l'unanimité contre elles. En 2009, les retraités, souvent propriétaires de leur logement, sont les moins sensibles à l'intérêt de ce type d'aides : 18% d'entre eux réclament leur diminution.

- Les prestations familiales arrivent en quatrième place (12% de citations, + 1 point en un an). Le taux de citations varie de 8 à 16% selon les groupes.
- Les remboursements maladie de la Sécurité Sociale, avec un taux de 9%, n'ont jamais été autant épargnées par la critique. 14% des parents de deux enfants réclament, pour leur part, la diminution de ce type de prestations.
- Les retraites ne sont cités que par 5% des répondants (comme l'an dernier). Jamais, dans aucun groupe, le taux de citations ne dépasse 7%.
- Enfin, les pensions d'invalidité ou de handicap arrivent en fin de liste des prestations à diminuer (3%).
- En tout cas, on ne peut ignorer la difficulté qu'ont eu les répondants à citer une prestation à diminuer: 19% d'entre eux ne sont pas arrivés à s'y résoudre. Pour comparaison, la question précédente sur la prestation à augmenter en priorité n'a suscité que 3% de non-réponses. Cette difficulté à trancher dans les prestations sociales croît avec l'âge (on passe de 13% chez les plus jeunes à 23% chez les seniors) et culmine chez les retraités (24%).

c) Comparaison entre les souhaits d'augmentation et ceux de diminution

Si l'on prend en compte simultanément les souhaits de revalorisation et ceux de baisse, on constate que **l'écart maximal concerne d'un côté les prestations vieillesse** (solde positif de + 28) **et, de l'autre, le RMI** (solde négatif de - 15).

On peut en réalité diviser les prestations en **deux groupes** : celles qui suscitent plus de rejet que d'adhésion – elles sont trois dans ce cas, voir Graphique 10 – et celles qui, au contraire, trouvent plus de partisans que de pourfendeurs – quatre se partagent cet honneur en 2009 (voir Graphique 11).

S'agissant des prestations recueillant plus de souhaits de diminution que d'augmentation, c'est, pour la deuxième année consécutive, le RMI qui affiche donc le solde le plus dégradé (- 15 points, comme l'an passé).

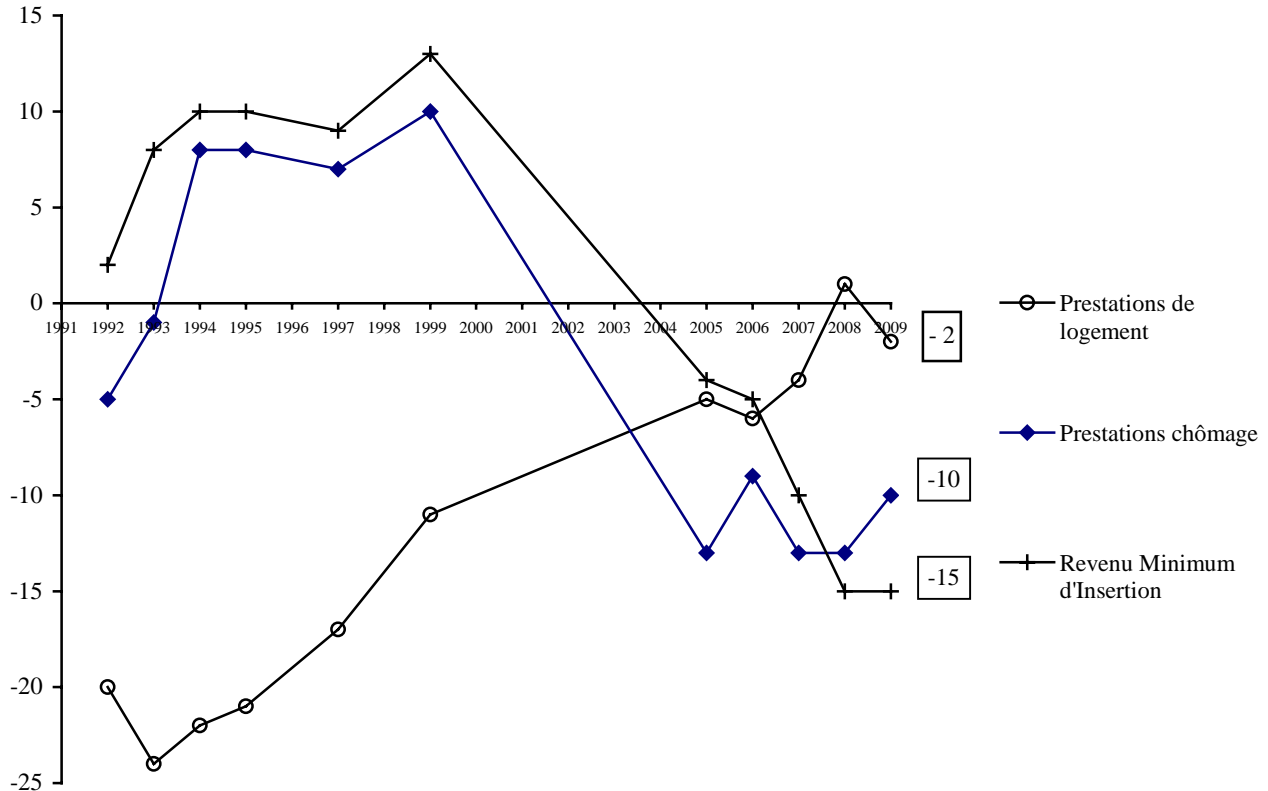
Les prestations chômage, dont le solde suit dans le temps une trajectoire proche de celle du RMI, affichent en 2009 un solde négatif (- 10 points, en amélioration cependant de 3 points par rapport à l'an passé). Enfin, les prestations de logement, qui avait l'an dernier pour la première fois affiché un solde positif, repassent dans la zone rouge (- 2 points).

Le RMI et les aides au chômage ont la particularité de présenter systématiquement, dans tous les groupes sociaux, des scores négatifs (Tableau 6). Le RMI est particulièrement décrié chez les travailleurs indépendants (- 24), les habitants des agglomérations moyennes (- 23) ou les employés (- 22) ; les prestations-chômage le sont chez les indépendants (- 20) et les seniors (- 15).

La situation est plus contrastée pour les aides au logement : on trouve des groupes où le solde est positif, c'est-à-dire où l'on souhaite davantage augmenter ce type d'aides que les diminuer. C'est le cas par exemple chez les employés (+ 6), les jeunes (+ 5) et les familles avec au moins deux enfants. Mais plus l'enquêté est âgé, et moins il voit d'intérêt aux prestations logement (les plus de 60 ans affichent ainsi un solde de - 11 à -14 points).

Graphique 10 - Evolution des soldes entre les prestations à augmenter et les prestations à diminuer

- LES PRESTATIONS DONT LE SOLDE EST NEGATIF OU NUL EN 2009 -



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Parlons maintenant des prestations qui, aux yeux de l'opinion, méritent qu'on les augmente plutôt qu'on ne les diminue (Graphique 11). **Les retraites se situent très au dessus du lot** (+ 28 points, exactement comme l'an dernier), avec un solde positif dans tous les groupes étudiés (au moins + 9 points : ce sont les jeunes qui y sont relativement le moins attachés). Les plus beaux scores s'observent chez les retraités (+ 45) ou les non-diplômés (+ 38).

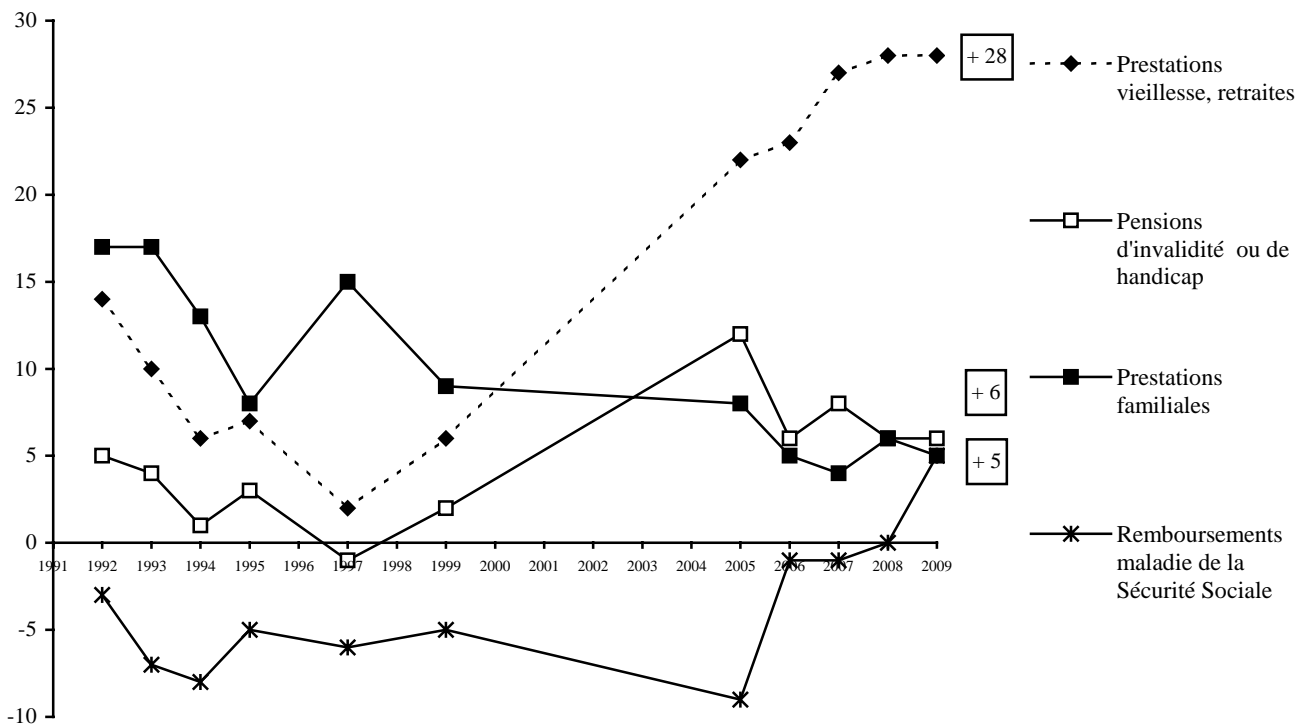
Viennent ensuite les pensions d'invalidité ou de handicap (+ 6 points, comme l'an dernier). Là encore, tous les groupes sont unanimes pour demander plus d'augmentation que de diminution (de + 1 pour les plus jeunes à + 14 pour les personnes qui restent au foyer).

Les prestations familiales et les remboursements maladie de la Sécurité Sociale suivent de très près, affichant cette année un score identique (+ 5 points), mais avec des trajectoires très différentes. Les prestations familiales sont en effet, depuis que l'enquête existe, toujours associées à un score positif alors que c'est la première fois que cela arrive pour les remboursements maladie. Les prestations familiales sont cependant plutôt sur une pente légèrement descendante (- 1 point), tandis que les remboursements-maladie gagnent du terrain (+ 5 points).

On repère, en tout cas, une grande volatilité des réponses s'agissant des politiques familiales : très appréciées des chargés de famille (+ 26 points chez les parents de trois enfants ou plus), des jeunes et des classes populaires (ouvriers, employés), elles sont cependant dans le rouge, par exemple chez les retraités (solde de - 3) ou les membres des professions intermédiaires (-3). Les scores associés à l'assurance maladie, qui présentent la même moyenne, varient beaucoup moins : de -2 (chez les 25-39 ans) à + 10 (chez les retraités).

Graphique 11 - Evolution des soldes entre les prestations à augmenter et les prestations à diminuer

- LES PRESTATIONS DONT LE SOLDE EST POSITIF EN 2009 -



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Pour plus de détails, on se reportera en annexe aux tableaux présentant les choix de tous les groupes sociaux, que ce soit à la hausse (**Erreur! Source du renvoi introuvable.**) ou à la baisse (**Erreur! Source du renvoi introuvable.**).

Tableau 6 - Solde entre les prestations à augmenter et les prestations à diminuer (ventilation socio-démographique)

<i>(en points de %)</i>		Vieillesse	Incapacité	Famille	Maladie	Logement	Chômage	RMI
Ensemble		+ 28	+ 6	+ 5	+ 5	- 2	- 10	- 15
Sexe	. Homme.....	+ 26	+ 6	+ 5	+ 5	- 3	- 9	- 15
	. Femme.....	+ 30	+ 6	+ 5	+ 4	- 2	- 11	- 16
Age	. 18 - 24 ans.....	+ 9	+ 1	+ 12	+ 9	+ 5	- 9	- 18
	. 25 - 39 ans.....	+ 22	+ 5	+ 13	- 2	+ 2	- 14	- 13
	. 40 - 59 ans.....	+ 27	+ 8	+ 3	+ 5	- 1	- 6	- 18
	. 60 - 69 ans.....	+ 41	+ 7	- 4	+ 7	- 11	- 10	- 13
	. 70 ans et plus.....	+ 46	+ 8	- 2	+ 9	- 14	- 15	- 13
Diplôme	. Aucun, Cep.....	+ 38	+ 5	+ 5	+ 6	- 6	- 14	- 21
	. Bepc.....	+ 29	+ 7	+ 6	+ 5	- 4	- 10	- 16
	. Bac.....	+ 25	+ 7	+ 8	+ 2	- 1	- 9	- 17
	. Diplôme du supérieur.....	+ 20	+ 5	+ 2	+ 4	+ 1	- 8	- 9
Profession catégorie sociale	. Indépendant.....	+ 32	+ 11	+ 7	+ 9	- 5	- 20	- 24
	. Cadre supérieur.....	+ 16	+ 3	+ 6	+ 2	+ 2	- 5	- 5
	. Profession intermédiaire.....	+ 22	+ 8	- 3	+ 6	- 2	- 8	- 9
	. Employé.....	+ 26	+ 2	+ 12	+ 2	+ 6	- 11	- 22
	. Ouvrier.....	+ 22	+ 3	+ 11	+ 1	=	- 5	- 18
	. Reste au foyer.....	+ 28	+ 14	+ 8	=	- 1	- 12	- 17
	. Retraité.....	+ 45	+ 7	- 3	+ 10	- 13	- 11	- 14
. Etudiant.....	+ 11	+ 4	+ 12	+ 6	+ 2	- 14	- 12	
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 €.....	+ 24	+ 5	+ 6	+ 1	- 1	- 10	- 11
	. Compris entre 900 et 1 500 €.....	+ 32	+ 4	+ 4	+ 5	- 4	- 7	- 17
	. Compris entre 1 500 et 2 300 €.....	+ 27	+ 3	+ 7	+ 6	=	- 13	- 15
	. Compris entre 2 300 et 3 100 €.....	+ 29	+ 7	+ 5	+ 4	- 4	- 11	- 17
	. Supérieurs à 3 100 €.....	+ 24	+ 7	+ 4	+ 3	=	- 10	- 17
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants.....	+ 30	+ 8	+ 5	+ 8	- 8	- 10	- 16
	. De 2 000 à 20 000 habitants.....	+ 33	+ 6	+ 4	+ 5	- 3	- 14	- 16
	. De 20 000 à 100 000 habitants.....	+ 24	+ 6	+ 7	+ 9	=	- 7	- 23
	. Plus de 100 000 habitants.....	+ 27	+ 7	+ 4	+ 2	=	- 13	- 13
	. Paris et aggro.....	+ 23	+ 2	+ 7	- 2	=	- 3	- 10
Allocataire	. Oui.....	+ 24	+ 4	+ 13	+ 1	+ 1	- 12	- 16
	. Non.....	+ 31	+ 7	+ 1	+ 6	- 4	- 9	- 15
Nombre d'enfants à charge (moins de 20 ans)	. Aucun.....	+ 30	+ 7	+ 2	+ 7	- 5	- 9	- 15
	. Un enfant.....	+ 30	+ 7	+ 4	+ 1	+ 1	- 12	- 15
	. Deux enfants.....	+ 21	+ 3	+ 15	- 1	+ 5	- 14	- 16
	. Trois enfants ou plus.....	+ 12	+ 4	+ 26	=	+ 3	- 12	- 17

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2009.

CHAPITRE 2 LES GRANDS PRINCIPES DE DISTRIBUTION DES PRESTATIONS FAMILIALES

Comme l'année dernière, l'enquête comporte de nombreuses questions concernant les prestations familiales, les principes qui régissent – ou devraient régir – leur versement, ou relatives à la meilleure manière d'intervenir auprès des familles... Ce chapitre a été scindé **en cinq sections**, permettant de regrouper entre eux les différents thèmes abordés.

2.1 Les objectifs, perçus et souhaités, des prestations familiales

a) Le premier objectif perçu est la lutte contre la pauvreté

Pour près d'une personne sur trois (32%, voir Tableau 7), l'objectif actuel des pouvoirs publics, s'agissant des prestations familiales, est la **lutte contre la pauvreté**. La légère baisse enregistrée l'an dernier (- 4 points) a totalement été compensée par une hausse de 5 points.

En second lieu, on trouve l'aide aux familles ayant des enfants, quel que soit le revenu (13%), et la correction des inégalités de revenus (13%). L'aide aux familles sans considération des ressources est en légère perte de vitesse (- 1 point cette année), tandis que la correction des inégalités est un objectif qui conserve un niveau identique depuis plusieurs années.

Juste après, on trouve à égalité l'aide au logement (12%) et le soutien à la natalité (12%).

L'aide aux familles ayant de jeunes enfants est l'objectif premier des prestations familiales pour 9% des répondants. Les autres possibilités (aide au logement et aide aux familles ayant de grands enfants) ne sont cités que par 3% des personnes interrogées.

Ainsi, si l'objectif principal est clairement énoncé (la lutte contre la pauvreté, avec 32% des réponses), **quatre autres axes, assez disparates** (l'aide inconditionnelle à toutes les familles, la lutte contre les inégalités, le logement, la natalité), **recueillent sensiblement le même nombre de suffrages**. Mais cette situation n'est, après tout, que le reflet de **l'extrême diversité** des aides versées par les Caisses d'Allocations Familiales : une brochure de 30 pages est en effet nécessaire pour les présenter toutes ...

Tableau 7 - Selon vous, quel est aujourd'hui l'objectif principal poursuivi par les pouvoirs publics en matière de prestations familiales ?

	(en %)									
(Classement par ordre décroissant des réponses de 2009)	1996	1999	2000	2001	2002	2003	2005	2008	2009	Evolution 2008-2009
. Lutter contre la pauvreté	12	32	33	32	30	32	31	27	32	+ 5
. Assurer une aide aux familles ayant des enfants quel que soit leur revenu	26	14	16	18	16	15	15	14	13	- 1
. Corriger les inégalités de revenus.....	14	17	14	14	16	13	13	13	13	=
. Permettre aux familles de bien se loger	4	7	7	7	8	8	11	14	12	- 2
. Soutenir la natalité	15	8	9	11	11	12	11	12	12	=
. Aider les familles qui ont de jeunes enfants.....	15	9	11	10	10	10	9	10	9	- 1
. Aider en cas de problèmes familiaux	7	7	5	3	4	4	4	3	3	=
. Aider les familles qui ont de grands enfants à charge.....	3	4	4	3	4	4	2	3	3	=
. Ne sait pas	1	4	2	2	2	3	4	3	3	
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	

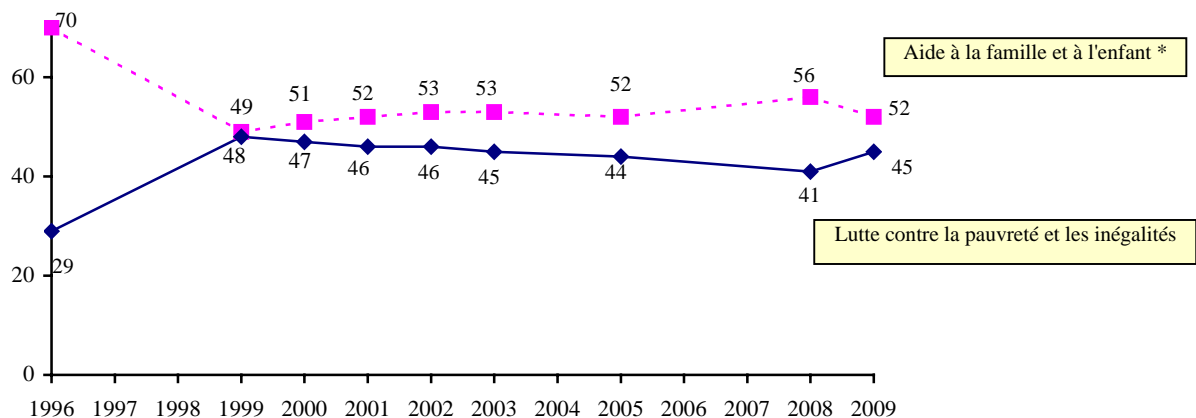
Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Nota : avant 2007, on proposait l'item « Aider en cas de problèmes familiaux » au lieu de « intervenir en cas de problèmes familiaux ».

Au total, quand on fait la part entre d'un côté les aides aux familles (*stricto sensu*) et, de l'autre, celles qui luttent spécifiquement contre la pauvreté et les inégalités (Graphique 12), les aides à la famille dominant légèrement (52% vs 45%). L'an dernier, l'avantage était plus grand encore pour les aides à la famille et à l'enfant.

Graphique 12 – L'objectif principal poursuivi par les pouvoirs publics aujourd'hui

- Regroupement des réponses, en % -



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

* Total des aides aux familles avec enfants, quels que soient le revenu ou l'âge des enfants (assurer une aide aux familles quel que soit leur revenu, soutenir la natalité, aider les familles qui ont de jeunes enfants, aider les familles qui ont de grands enfants), intervention en cas de problèmes familiaux et aide au logement des familles.

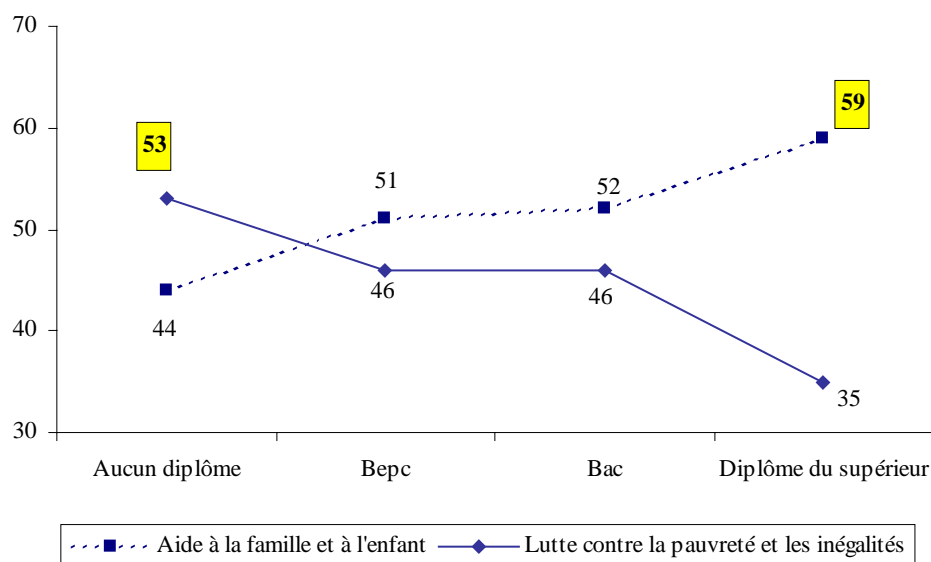
Les différents groupes sociaux ont bien entendu des perceptions différentes (**Erreur! Source du renvoi introuvable.** en annexe), mais les variations sont finalement moins fortes qu'on aurait pu le penser :

- ➔ Le fait que les pouvoirs publics cherchent, avant tout, à aider les familles et les enfants est la perception de 44% (cas des non-diplômés ou des travailleurs indépendants, par exemple) à 63% des individus (cas des cadres supérieurs).
- ➔ A l'inverse, le sentiment que les pouvoirs publics utilisent les prestations familiales pour lutter contre la pauvreté et les inégalités de revenus est défendue par 34% des cadres supérieurs et, au plus, 53% des non-diplômés.

C'est surtout le niveau de **diplôme** (Graphique 13) qui semble le plus corrélé avec les réponses : les non-diplômés perçoivent davantage les efforts faits en matière de lutte contre la pauvreté et les inégalités (à 53%, + 8 points par rapport à la moyenne), tandis que les diplômés du supérieur jugent surtout que les pouvoirs publics ont comme objectif d'aider la famille et les enfants (59%, + 7 points par rapport à la moyenne).

Graphique 13 – Objectif principal poursuivi par les pouvoirs publics aujourd'hui, en fonction du diplôme

- Regroupement des réponses, en % -



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2009.

En un an, l'impression que les pouvoirs publics utilisent surtout les prestations familiales pour lutter contre la pauvreté et les inégalités a progressé, en moyenne, de 4 points. Chez les jeunes (+ 13 points), les étudiants (+ 13 points) et les bacheliers (+ 10 points), cette tendance évolutive a été plus marquée (voir dernière colonne du **Erreur! Source du renvoi introuvable.** en annexe). Ces hausses corrigent les mouvements à la baisse enregistrés l'an dernier.

b) Pour l'opinion, l'objectif futur devrait être la lutte contre la pauvreté et les inégalités

S'agissant de ce qui devrait être fait à l'avenir en matière de politique familiale, les souhaits sont plus tranchés puisque trois axes captent près des trois quarts des réponses (Tableau 8) : tout d'abord **la lutte contre la pauvreté** (37%), puis **la correction des inégalités** (21%), enfin permettre aux familles **de se loger correctement** (15%).

Tous les autres objectifs, essentiellement à destination des familles, réunissent moins de 10% des voix : 8% pour l'aide familiale sans conditions de ressources ; 7% pour les familles avec de grands enfants ; 5% pour celles qui ont des petits ; 4% pour le soutien à la natalité et 2% pour l'aide en cas de problèmes familiaux.

Tableau 8 - Quel est, pour vous personnellement, le premier objectif que les prestations familiales devraient viser dans les années qui viennent ?

(Classement par ordre décroissant des réponses de 2009)	<i>(en %)</i>											Evolution 2008-2009
	1996	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2005	2007	2008	2009	
. Lutter contre la pauvreté	27	39	34	37	29	32	31	38	43	32	37	+ 5
. Corriger les inégalités de revenus	27	24	23	20	21	22	22	21	18	23	21	- 2
. Permettre aux familles de bien se loger	8	8	7	8	10	12	10	14	16	15	15	=
. Assurer une aide aux familles ayant des enfants quel que soit leur revenu	8	6	7	9	11	8	10	5	6	9	8	- 1
. Aider les familles qui ont de grands enfants à charge	8	7	8	7	8	8	8	6	6	7	7	=
. Aider les familles qui ont de jeunes enfants	7	4	8	7	8	8	9	6	3	7	5	- 2
. Soutenir la natalité	7	5	4	5	6	4	5	5	4	4	4	=
. Intervenir en cas de problèmes familiaux	8	7	8	6	5	5	4	4	3	3	2	
. Ne sait pas	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	2	1	1	1	1	1	<i>n.s.</i>	1	0	
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	

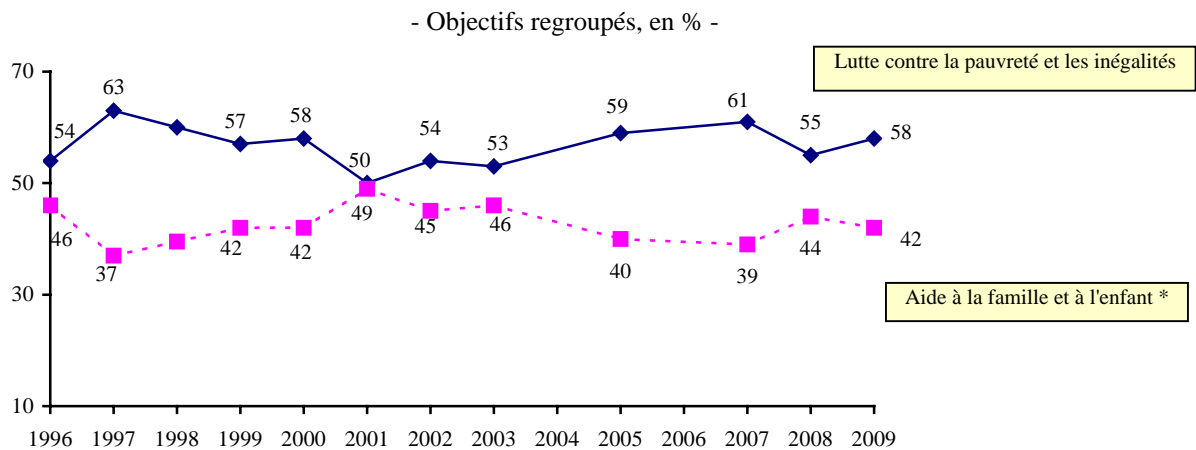
Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

n.s. : non significatif

Nota : avant 2007, on proposait l'item « Aider en cas de problèmes familiaux » au lieu de « intervenir en cas de problèmes familiaux ».

Au total, 58% des desiderata concernent la lutte contre la pauvreté et les inégalités (en hausse de 3 points par rapport à 2008) et 42%, les aides aux familles et aux enfants (Graphique 14).

Graphique 14
Le premier objectif que les prestations familiales devraient viser dans les années qui viennent



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

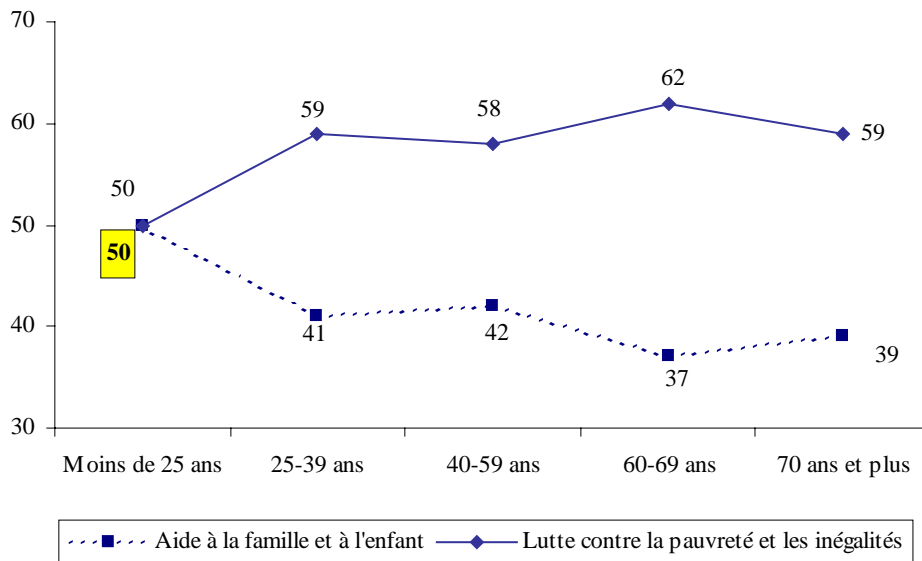
* Total des aides aux familles avec enfants, quels que soient le revenu ou l'âge des enfants (assurer une aide aux familles quel que soit leur revenu, soutenir la natalité, aider les familles qui ont de jeunes enfants, aider les familles qui ont de grands enfants), intervention en cas de problèmes familiaux et aide au logement des familles.

Evidemment, selon les groupes, les choix diffèrent. Il reste que **la lutte contre la pauvreté et les inégalités l'emporte partout**. C'est seulement chez les moins de 25 ans que les deux souhaits s'équilibrent. Dans le détail (**Erreur! Source du renvoi introuvable.** en annexe), on constate que :

- La volonté d'orienter à l'avenir les prestations familiales vers une dimension verticale (réduisant la pauvreté et les inégalités) varie de 50% (moins de 25 ans) à 63% (chez les diplômés du supérieur).
- Le désir de voir ces prestations s'orienter vers des aides strictes aux familles et aux enfants varie de 37% (sexagénaires, diplômés du supérieur) à 50% (moins de 25 ans).

Ici, ce serait plutôt **l'âge** qui expliquerait le mieux l'objectif souhaité pour le futur : l'intérêt pour des aides à destination des familles et des enfants décroît avec l'âge de l'enquêté (de 50% chez les plus jeunes à moins de 39% au-delà de 60 ans, voir Graphique 15).

Graphique 15
Objectif principal à viser par les pouvoirs publics dans les années qui viennent, en fonction de l'âge
 - Regroupement des réponses, en % -



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2009.

Globalement, les objectifs de redistribution verticale ont gagné 3 points en un an. Les cadres supérieurs (+ 8 points), les parents de deux enfants (+ 8 points) ou les travailleurs indépendants (+ 7 points) affichent de belles hausses. Mais la progression n'est pas systématique : par exemple, on évoque moins cette année la lutte contre la pauvreté et les inégalités à Paris et dans son agglomération (- 6 points, voir **Erreur! Source du renvoi introuvable.** en annexe). Les jeunes, les étudiants, mais aussi les non-diplômés ou les ouvriers ... présentent également, cette année, un intérêt moindre pour la prise en compte de la redistribution vers les plus pauvres.

c) *Un écart favorable à la redistribution verticale*

Enfin, on ne peut que constater l'écart entre ce qui est perçu et ce qui est souhaité (Tableau 9). **La correction des inégalités (+ 8) et la lutte contre la pauvreté (+ 5)** sont davantage préférées pour l'avenir, tout comme l'aide aux familles ayant de grands enfants à charge (+ 4) ou l'aide au logement (+ 3).

En revanche, les aides pour les familles ayant des enfants en bas âge (- 4), celles qui sont versées sans conditions de ressources (- 5) et, surtout, le soutien à la natalité (- 8) devraient, aux yeux de l'opinion, être moins valorisés dans l'avenir qu'ils ne le sont actuellement.

Tableau 9 - Comparaison entre objectif actuel et objectif futur des prestations familiales

(Début 2009)

	Objectif actuellement poursuivi par les pouvoirs publics (A)	Objectif souhaité pour l'avenir (B)	Différence (B) - (A)
<i>(en %)</i>			
<i>(Classement par ordre décroissant de la dernière colonne)</i>			
. Corriger les inégalités de revenus	13	21	+ 8
. Lutter contre la pauvreté	32	37	+ 5
. Aider les familles qui ont des grands enfants à charge	3	7	+ 4
. Permettre aux familles de bien se loger	12	15	+ 3
. Aider en cas de problèmes familiaux	3	2	+ 1
. Aider les familles qui ont de jeunes enfants.....	9	5	- 4
. Assurer une aide aux familles ayant des enfants, quel que soit leur revenu	13	8	- 5
. Soutenir la natalité	12	4	- 8
Total	100	100	0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2009.

Au total (Tableau 10), les enquêtés souhaitent davantage de mesures oeuvrant à la lutte contre la pauvreté et les inégalités (58%) qu'ils n'en perçoivent aujourd'hui (45%).

Tableau 10 - Comparaison entre objectif actuel et objectif souhaité pour l'avenir

- Objectifs regroupés -

(Début 2009)

	Objectif actuellement poursuivi par les pouvoirs publics (A)	Objectif souhaité pour l'avenir (B)	Différence (B) - (A)
<i>(en %)</i>			
. Lutte contre les inégalités et contre la pauvreté	45	58	+ 13

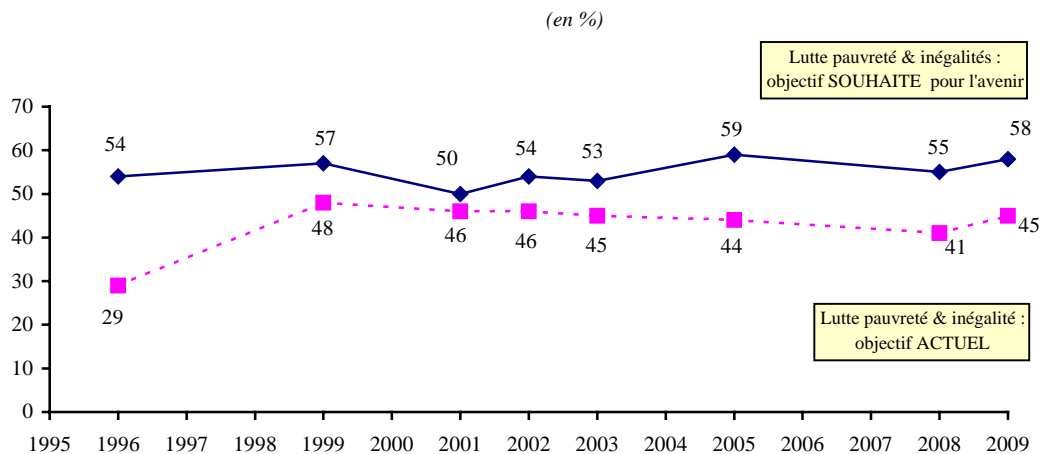
Aides à la famille et à l'enfant ⁽¹⁾	52	42	- 10
---	----	----	------

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2009.

- (1) Total des aides aux familles avec enfants, quels que soient le revenu ou l'âge des enfants (assurer une aide aux familles quel que soit leur revenu, soutenir la natalité, aider les familles qui ont de jeunes enfants, aider les familles qui ont de grands enfants), aide en cas de problèmes familiaux et aide au logement des familles.

L'écart (+ 13) reste stable par rapport à l'an dernier (Graphique 16).

Graphique 16 – La lutte contre les inégalités et la pauvreté : comparaison entre objectif actuel et objectif souhaité pour l'avenir



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

La plupart des groupes – un seul fait exception – souhaitent qu'à l'avenir les prestations familiales contribuent davantage à la lutte contre la pauvreté et contre les inégalités (**Erreur! Source du renvoi introuvable.** en annexe). Seuls les non-diplômés n'abondent pas dans ce sens (- 1 point). Tandis que pour les jeunes, la situation actuelle est tout à fait satisfaisante (l'écart n'est que de 1 point entre ce qu'ils voient des objectifs actuels et ce qu'ils espèrent pour l'avenir).

A contrario, les plus soucieux d'une réorientation des prestations sont les groupes les plus favorisés (écart de + 28 points pour les diplômés du supérieur, + 26 pour les cadres supérieurs, + 18 points pour les titulaires des revenus les plus élevés, voir Tableau 11).

Tableau 11 – La lutte contre les inégalités et la pauvreté : les groupes qui affichent le plus grand et le plus petit écart entre objectif actuel et objectif souhaité pour l'avenir (en points)

Les groupes qui présentent l'écart	Les groupes qui présentent l'écart
------------------------------------	------------------------------------

le plus important <i>(rappel : + 13 points en moyenne)</i>	le moins important <i>(rappel : + 13 points en moyenne)</i>
. Diplômé du supérieur + 28	. Non diplômé - 1
. Cadre supérieur + 26	. 18-24 ans + 1
. Profession intermédiaire + 23	. Travailleur indépendant + 4
. Réside dans une agglo. de 2.000 à 20.000 hab. .. + 20	. Ouvrier + 7

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2009.

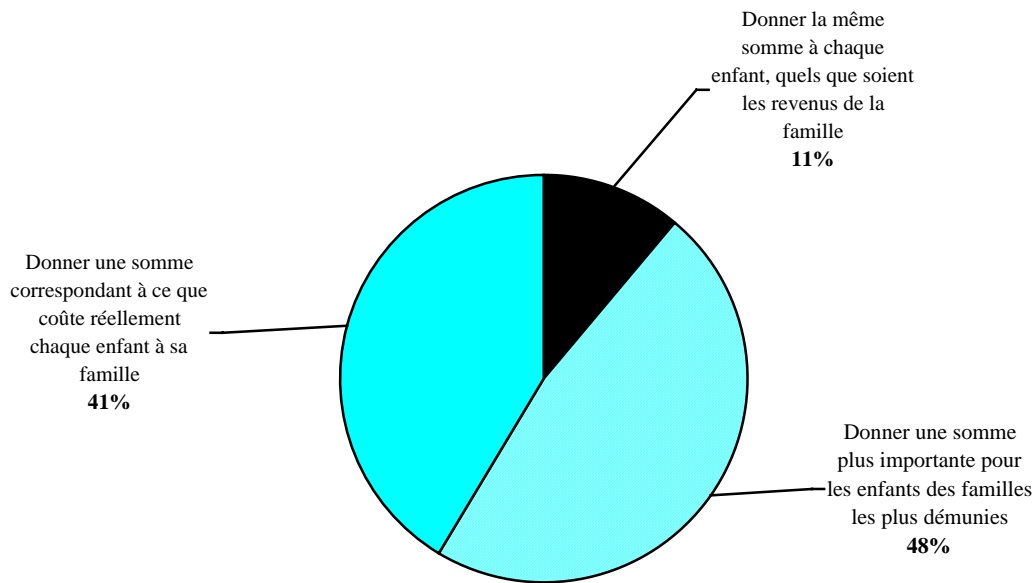
2.2 Les aides à l'enfant : combattre la pauvreté ou compenser le coût réel ?

Les prestations familiales, on vient de le voir, se situent donc à la confluence de plusieurs objectifs : aider les plus pauvres, aider les familles en tenant compte selon les cas de leurs revenus ou de leurs dépenses, encourager la natalité ... C'est pourquoi, concrètement, les aides sont accordées en fonction de critères multiples : en fonction de la taille de la fratrie (dès le premier enfant pour certaines, à partir du second pour d'autres, ou encore réservées aux familles nombreuses), en fonction de l'âge de l'enfant ... en même temps que plusieurs de ces aides sont, par ailleurs, versées sous conditions de ressources.

Invités à se prononcer sur cette question, les Français font finalement preuve d'une certaine **hésitation** (Graphique 17) :

- Le plus grand nombre (48%) préfèrerait qu'on donne une somme plus importante aux familles les plus démunies.
- 41% aimeraient que l'on accorde une somme correspondant à « ce que coûte réellement chaque enfant à sa famille ». Ce qui, en réalité, peut vouloir dire plusieurs choses : qu'on tienne compte de l'âge de l'enfant (un tout petit nécessite, par exemple, l'achat d'un matériel spécifique assez coûteux et le financement, dans le cas où les deux parents travaillent, d'un mode de garde ; un plus grand a aussi des besoins importants, par exemple le financement des études ...) ; de sa place dans la fratrie (on sait qu'un second enfant coûte moins cher qu'un premier, mais qu'un troisième coûte plus cher qu'un second ...etc.) ; mais aussi du niveau de vie des parents ...
- Une chose est sûre : seuls 11% des enquêtés désirent que la même somme soit versée à chaque enfant. On ne souhaite donc pas l'égalité *stricto sensu*, mais plutôt une forme d'équité.

Graphique 17 – Pour aider les familles à supporter la charge financière de leurs enfants, doit-on...



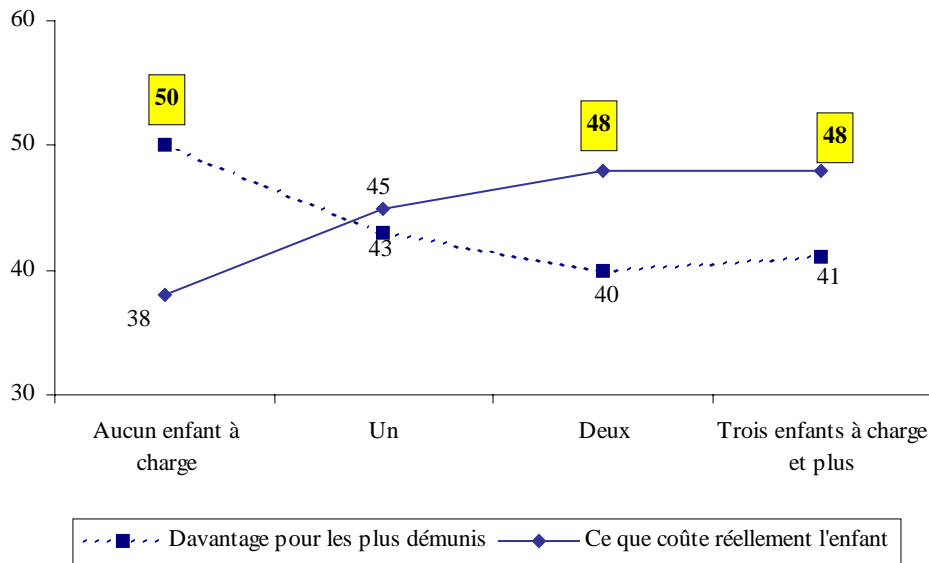
Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2009.

En tout cas, la situation personnelle des répondants influe sur la perception qu'ils ont de cette question (**Erreur! Source du renvoi introuvable.** en annexe). On retiendra notamment que :

- C'est à Paris et dans son agglomération qu'on évoque le plus une aide davantage ciblée sur les enfants des familles démunies (56%). Les cadres supérieurs (54%), les personnes âgées (52%) et les titulaires des revenus les plus bas (52%) insistent davantage sur une telle aide davantage axée vers les plus défavorisés.
- Les 25-39 ans (48%), les employés (48%), les parents de deux enfants ou plus (48%) ou encore les ruraux (46%) aimeraient davantage, quant à eux, que soit pris en compte le coût réel de l'enfant. Dans tous ces groupes, cette option du coût réel a plus d'adeptes qu'une aide privilégiant les plus démunis. D'une façon générale (Graphique 18), **la présence d'un enfant à charge conduit à une préférence de compensation des coûts réels** ; cette préférence est plus marquée quand le nombre d'enfants du foyer s'élève.
- Quoi qu'il en soit, l'option égalitaire – consistant à donner la même somme pour chaque enfant – ne séduit jamais, quel que soit le groupe d'appartenance, plus de 17% des répondants (dans les agglomérations de 20.000 à 100.000 habitants).

Graphique 18
Le type d'aides préféré pour aider les familles à supporter la charge financières de leurs enfants, en fonction du nombre d'enfants à charge

(en %)



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2009.

La réponse est également liée à l'orientation que l'on souhaite voir privilégiée par les pouvoirs publics, en matière de prestations familiales :

- Quand on choisit un objectif lié à la famille et à l'enfant *stricto sensu*, on préfère à 45% une aide qui compense le coût réel de l'enfant et à 42% « seulement » une aide ciblée vers les plus démunis.
- Lorsqu'on opte pour un objectif de lutte contre les inégalités et contre la pauvreté, on élit à 51% un système qui offre une somme plus importante pour les enfants des familles les moins aisées (l'option de compensation du coût réel ne recueille ici que 39% des suffrages).

2.3 Prestations familiales et crise du logement

C'est la même **hésitation** que l'on retrouve chez les Français lorsqu'on les interroge sur le ciblage éventuel des allocations-logement pour les plus démunis. La population était sur ce point très partagée l'an dernier ; elle l'est encore. Quant à la crise du logement, malgré la récente baisse des prix de l'immobilier, les attitudes n'ont pas vraiment varié : ce sont toujours les prix des logements qui, aux yeux de l'opinion, sont perçus comme les principaux responsables de la crise dans le secteur.

a) *Des aides au logement plus ciblées vers les plus démunis ?*

Le système actuel des aides au logement mérite-t-il d'être redéfini ? En particulier, vaut-il mieux élargir le nombre de bénéficiaires (quitte à diminuer les montants proposés) ou, au contraire, le réduire pour aider plus franchement les plus démunis ?

Le débat est loin d'être tranché : **les enquêtés sont, comme l'an dernier, très partagés** sur la question (Graphique 19). 52% prônent, en effet, une augmentation du montant versé (quitte à réduire le nombre de bénéficiaires en ciblant les allocations sur les plus démunis), tandis que 45% préfèrent envisager une baisse des montants versés, mais en élargissant le nombre de bénéficiaires potentiels.

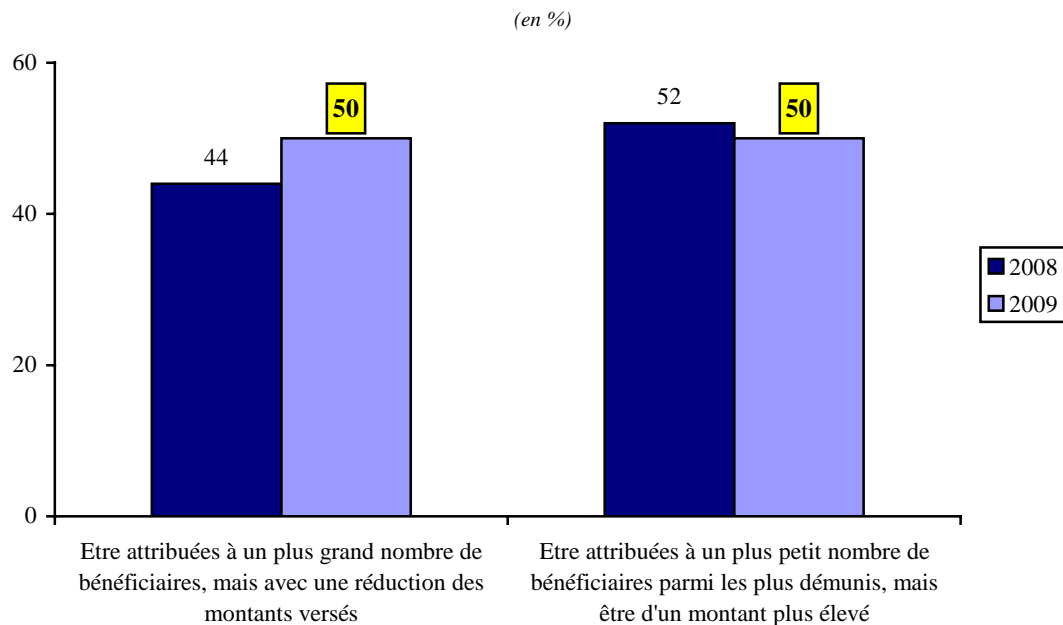
On peut constater quelques légères variations (**Erreur! Source du renvoi introuvable.**) en fonction des descripteurs socio-démographiques :

- La concentration des aides sur un nombre plus réduit d'individus démunis est citée par 46 à 61% des enquêtés. Les familles nombreuses (61%) et les non-diplômés (58%) y adhèrent plus souvent.
- L'élargissement des aides à un plus grand nombre de bénéficiaires (mais en réduisant les montants versés) séduit, au mieux, 51% des employés et 50% des moins de 25 ans.

On note que plus de la moitié (54%) des allocataires de prestations familiales préfèrent la concentration des aides sur un nombre plus réduit d'individus défavorisés. C'est aussi le cas

(55%) des actuels allocataires d'une prestation logement. Seuls 41% d'entre eux citent un élargissement du nombre de bénéficiaires (soit 4 points de moins que dans l'ensemble de la population).

Graphique 19 – Selon vous, les allocations logement devraient-elles plutôt ...



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

En un an, l'opinion n'a, globalement, pas modifié son point de vue. Il reste que cette apparent *statu quo* dissimule quelques évolutions contrastées selon les groupes (**Erreur! Source du renvoi introuvable.** en annexe) :

- Les familles nombreuses sont beaucoup plus favorables cette année à une concentration des aides sur les plus démunis (61%, + 8 points en un an).
- A l'inverse, les employés et les ouvriers – à 57% partisans l'an dernier d'une plus grande concentration des aides vers les plus défavorisés – voient cette opinion diminuer sensiblement (respectivement – 10 et – 7 points en un an)

b) *Les facteurs responsables de la crise du logement*

Quoi qu'il en soit, s'il y a une crise du logement dans notre pays, **c'est, aux yeux des Français, le prix qui est le problème numéro 1** (55% des premières réponses et 85% des réponses cumulées, voir Tableau 12).

Vient ensuite, loin derrière, le manque de logements (47% des réponses cumulés) et la difficulté à devenir propriétaire (42% des suffrages, au total). Le refus de certains bailleurs de louer apparaît comme la dernière des causes expliquant la crise du logement (8% des premiers choix, 24% en cumul).

**Tableau 12 – On parle actuellement de crise du logement.
Selon vous, quel est aujourd'hui le principal problème en la matière ?**

(Début 2009)

<i>(Classement par ordre décroissant du cumul des réponses)</i>	<i>(en %)</i>		Cumul des réponses
	1 ^{ère} réponse	2 ^{ème} réponse	
Le prix des logements	55	30	85
Le manque de logements	24	23	47
La difficulté à devenir propriétaire	12	30	42
Le refus de certains bailleurs de mettre leurs logements en location	8	16	24
Ne sait pas	0	1	
Total	100	100	

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2009.

Intéressons-nous aux premières réponses formulées dans les différents groupes sociaux **(Erreur! Source du renvoi introuvable.)** :

- **Le prix est, dans toutes les catégories socio-démographiques, le problème numéro un** : il est cité par 45 à 64% des répondants selon les groupes. Les familles de deux enfants l'évoquent très largement (64%) ; celles de trois enfants et plus le citent le moins (45%). 62% des jeunes (moins de 25 ans) se plaignent du prix au premier chef (+ 7 points par rapport à l'ensemble de la population).

- Si les familles nombreuses évoquent moins souvent qu'en moyenne le prix, c'est qu'elles sont plus sensibles, pour 31% d'entre elles, au manque de logements (+ 7 points par rapport à la moyenne). Peut-être les grands logements correspondant à leurs besoins font-ils défaut ? Les retraités (30%) se plaignent également du manque de logements.
- La difficulté à devenir propriétaire est pointée par 17% des titulaires des revenus moyens – hauts (+ 5 points par rapport à l'ensemble de la population).

En tout cas, alors qu'en un an, le marché de l'immobilier s'est retourné, les choses n'ont finalement que très peu évolué dans l'appréciation des Français (Tableau 13).

**Tableau 13 – On parle actuellement de crise du logement.
Selon vous, quel est aujourd'hui le principal problème en la matière ?**

(Evolution 2008 – 2009 du cumul des réponses)

	Cumul 2008	Cumul 2009	(en %) Evolution 2008 - 2009
Le prix des logements	86	85	- 1
Le manque de logements	49	47	- 2
La difficulté à devenir propriétaire	39	42	+ 3
Le refus de certains bailleurs de mettre leurs logements en location	25	24	- 1

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

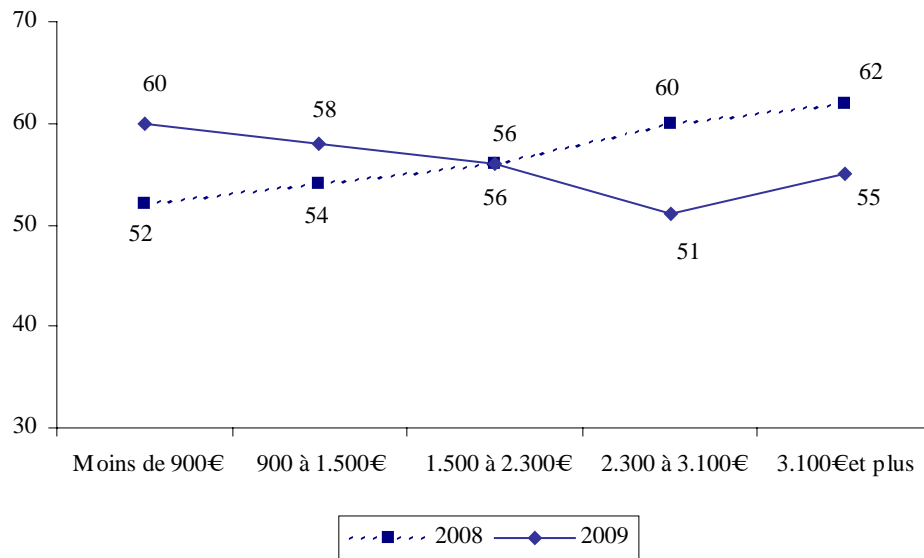
Le prix des biens immobiliers reste donc largement en tête des problèmes évoqués pour expliquer la crise du logement. Même si le taux de citations a légèrement reculé (- 1 point), avec néanmoins des différences notables selon les groupes (**Erreur! Source du renvoi introuvable.** en annexe).

On assiste, par exemple, à quelques évolutions catégorielles significatives : l'an dernier, les titulaires des revenus les plus élevés étaient les premiers à se plaindre des prix des logements (62%). Ce taux a diminué de 7 points, alors qu'il a augmenté de 8 en bas de l'échelle des revenus : ce sont, en 2009, les titulaires des revenus les plus faibles qui se plaignent le plus du niveau des prix immobiliers, alors que les mieux lotis ont déjà peut-être intégré une possible future baisse tarifaire (Graphique 20).

Le manque de logements a également perdu deux points : pour les cadres supérieurs (+ 5) et les familles de trois enfants et plus (+ 11), l'argument est en revanche de plus en plus d'actualité.

Graphique 20 – Les hauts revenus se plaignent moins cette année du prix des logements

Proportion (%) d'individus citant le prix des logements comme problème principal (1^{ère} réponse)



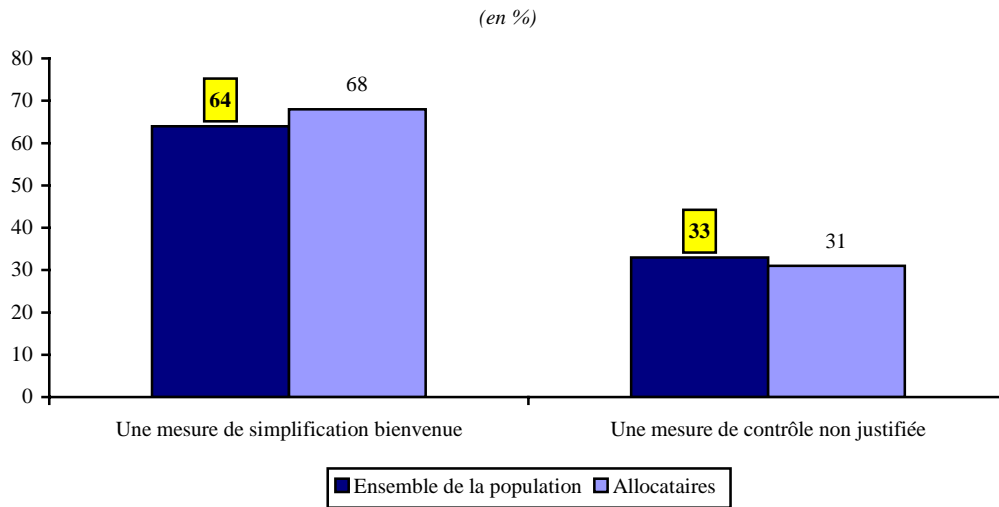
Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

2.4 Un regard favorable sur les échanges de données entre les CAF et les Impôts

Alors que, jusqu'ici, les allocataires devaient renvoyer à leur Caisse les déclarations de ressources complétées, un changement important est intervenu en 2008. Les allocataires n'ont plus à s'occuper de quoi que ce soit : les Caisses récupèrent directement les informations auprès de la Direction des Impôts.

Comment cette innovation est-elle perçue ? Relativement bien, puisque **64% des Français se félicitent de « cette mesure de simplification bienvenue »** (Graphique 21). Les allocataires sont plus élogieux encore (68%). Une personne sur trois, cependant, évoque « une mesure de contrôle non justifiée ».

Graphique 21 – En 2008, pour la première fois, les CAF se sont procurées les ressources 2007 des allocataires auprès de la Direction des Impôts. Cette mesure représente-t-elle pour vous plutôt ...



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2009.

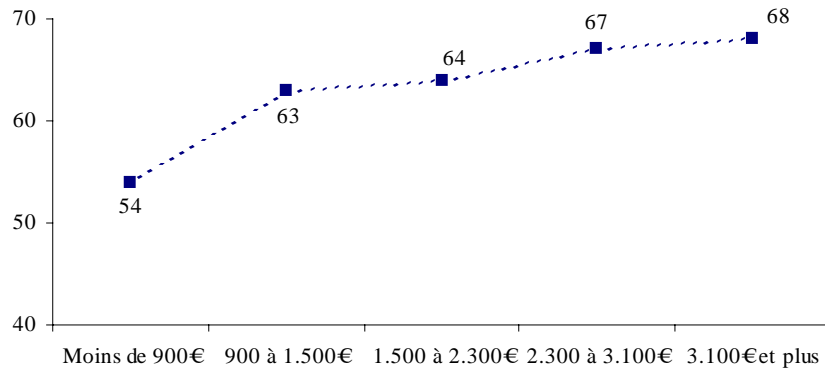
Examinons dans le détail comment réagissent les différentes franges de la population (**Erreur! Source du renvoi introuvable.** en annexe) :

- Dans tous les groupes sans exception, on voit principalement (à au moins 51%), dans cette mesure, un moyen de simplifier les démarches. 80% des cadres supérieurs s'en félicitent, tout comme 75% des parents de deux enfants ou 74% des travailleurs indépendants.
- Les jeunes (44%), les étudiants (42%), les ouvriers (41%) et les titulaires des plus bas revenus (41%) sont un peu moins enthousiastes ; ce sont les groupes qui insistent le plus sur le fait que cet échange de données s'apparente plutôt à « une mesure de contrôle non justifiée ». Mais même chez eux, une majorité se félicite de cette procédure.

On constate donc que le procédé semble d'autant mieux accepté que les revenus du foyer sont importants : l'opinion selon laquelle ce transfert d'informations constitue une mesure de simplification bienvenue passe ainsi de 54% en bas de l'échelle des revenus à 68% en haut de cette même échelle (Graphique 22).

Graphique 22
Plus les revenus sont importants et plus on loue le transfert de données entre les CAF
et la Direction des Impôts

(% d'individus pensant que c'est une mesure de simplification bienvenue)



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2009.

Les résultats relevés coïncident parfaitement avec les réponses à une question posée l'an dernier sur un sujet proche : 64% des enquêtés estimaient alors que « c'est une bonne chose que les administrations échangent des informations car cela allège les démarches ». Seuls 34% y voyaient un risque d'atteinte à la vie privée des usagers.

Bien entendu, les réponses à cette question sont dictées par d'autres considérations, notamment sur les contrôles menés et sur les craintes de fraude. Ce type d'échange peut en effet rassurer ceux qui craignent que les contrôles soient insuffisants.

Nous ne disposons malheureusement pas de ces informations cette année. Mais le croisement avec la question relative aux efforts des pouvoirs publics envers les plus défavorisés est tout à fait éclairant (Tableau 14) : quand on juge que les pouvoirs publics font « trop » pour les démunis, on accepte encore plus le fait que les Caisses obtiennent les informations relatives aux ressources directement auprès des Impôts (à 73%). Même si l'échantillon concerné est faible, on ne retrouve jamais, dans aucun groupe social, un tel taux d'acceptation.

Tableau 14 – Les liens avec les jugements sur l'intervention des pouvoirs publics en matière de pauvreté

(en %)

		En 2008, les CAF se sont procurées les ressources des allocataires auprès de la Direction des Impôts. Cette mesure représente-t-elle pour vous plutôt ...		
		Une mesure de simplification bienvenue	Une mesure de contrôle non justifiée	Total (y. c. nsp)
S'agissant des plus démunis, les pouvoirs publics ...	Font trop	73	24	100
	Font ce qu'ils doivent.....	71	27	100
	Ne font pas assez ..	60	36	100
Ensemble		64	33	100

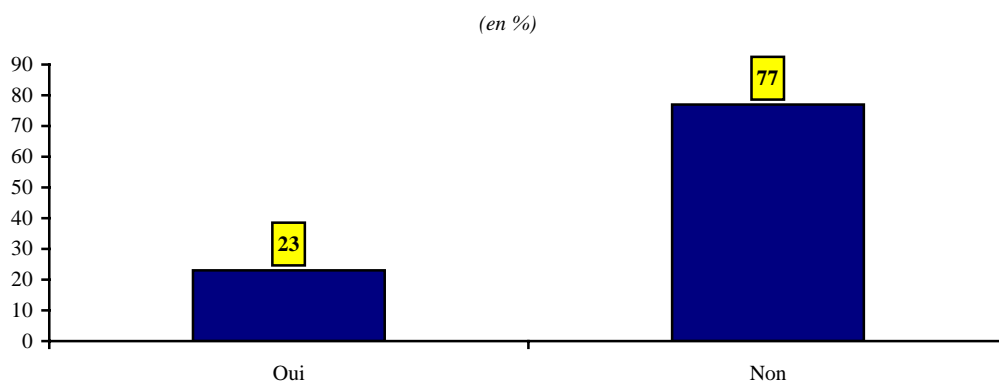
Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2009.

2.5 Près du quart des allocataires ont, cette année, contacté leur CAF par mail

Cette question n'était bien entendu posée qu'aux allocataires, c'est-à-dire aux personnes percevant, au moment de l'enquête, au moins une prestation versée par leur Caisse d'Allocations Familiales. Le profil de cette population est succinctement évoqué dans le document d'annexes à ce rapport (pages 3 à 5).

En tout cas, la pratique des contacts par mail est déjà bien diffusée : **presque un quart des allocataires (23% exactement) disent avoir contacté leur CAF par mail depuis un an** (Graphique 23).

Graphique 23
Depuis un an, avez-vous eu l'occasion de contacter votre CAF par mail (courrier électronique) ?



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2009.

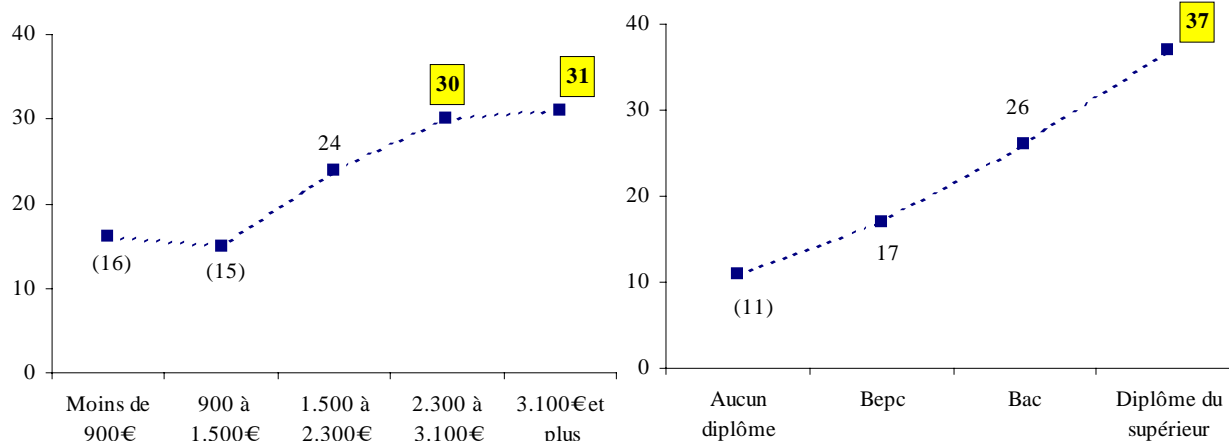
La proportion monte même à 37% chez les plus diplômés des allocataires et à 33% chez les membres des professions intermédiaires (**Erreur! Source du renvoi introuvable.** en annexe). Les 25-39 ans (32%) et les parents d'un ou deux enfants (30%) ont davantage le réflexe de contacter leur CAF par le biais d'Internet.

On note que plus les revenus du ménage sont importants, plus le niveau de formation est élevé, et plus le recours au mail pour joindre sa CAF est élevé (jusqu'à 31% pour les titulaires des revenus mensuels supérieurs à 3.100€ et 37% pour les diplômés du supérieur, cf. Graphique 24).

Le fossé numérique, présent dans l'ensemble de la société française, est donc également très prégnant chez les allocataires². C'est aussi pourquoi les plus âgés (98%), les non-diplômés (89%) et les moins fortunés (84% de ceux qui disposent de moins de 900€ par mois) n'utilisent pas encore (ou très peu) ce mode de communication.

Graphique 24
Davantage de contacts par mail chez les diplômés du supérieur et les titulaires des revenus les plus hauts

(% d'allocataires déclarant avoir contacté leur CAF par mail depuis un an)



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2009.

L'analyse du profil des allocataires ayant eu recours au mail pour contacter cette année leur CAF montre, par ailleurs, une légère **sur-féminisation** (64% des allocataires ayant contacté leur CAF par mail sont des femmes, alors qu'elles représentent 59% de l'ensemble des allocataires, voir **Erreur! Source du renvoi introuvable.**).

² Voir « La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française (2008) », Régis Bigot, Patricia Crouette, CREDOC, Collection des rapports n° 256, novembre 2008, rapport réalisé pour l'ARCEP et le CGTI.

Chapitre 3 Les préférences pour aider les familles en fonction de l'âge des enfants

Ce chapitre vise à faire le point sur les principales attentes de l'opinion quant aux différentes formes d'aides jugées les plus appropriées pour les familles : quelles sont les préférences ? Les attentes varient-elles en fonction de l'âge des enfants ? Pour le savoir, nous avons interrogé la population sur toute une série d'aides spécifiques, versées à différentes périodes de la vie de l'enfant : au moment de la naissance, avant trois ans, entre 12 et 17 ans et après 20 ans.

Avant de dresser ce panorama, rappelons deux éléments importants de contexte :

- * **L'appétence des Français pour les aides aux familles reste très forte** : 62% des personnes interrogées (contre 64% en 2008), les jugent aujourd'hui insuffisantes. Ce jugement est porté également par 72% des allocataires.
- * Dans le même temps, nos concitoyens continuent à émettre **une préférence marquée pour des prestations versées en nature**, sous forme d'équipements ou de services (Graphique 25). 65% d'entre eux le disent. Certes, le pourcentage est en baisse de 5 points par rapport à l'an dernier. On peut y voir une conséquence directe de la crise qui aiguise, chez certains, une attente de versements en espèces. Mais une nette majorité de la population (deux personnes sur trois) opte pour une intervention sous forme d'équipements et de services. C'est aussi le cas de 56% des allocataires de prestations familiales.

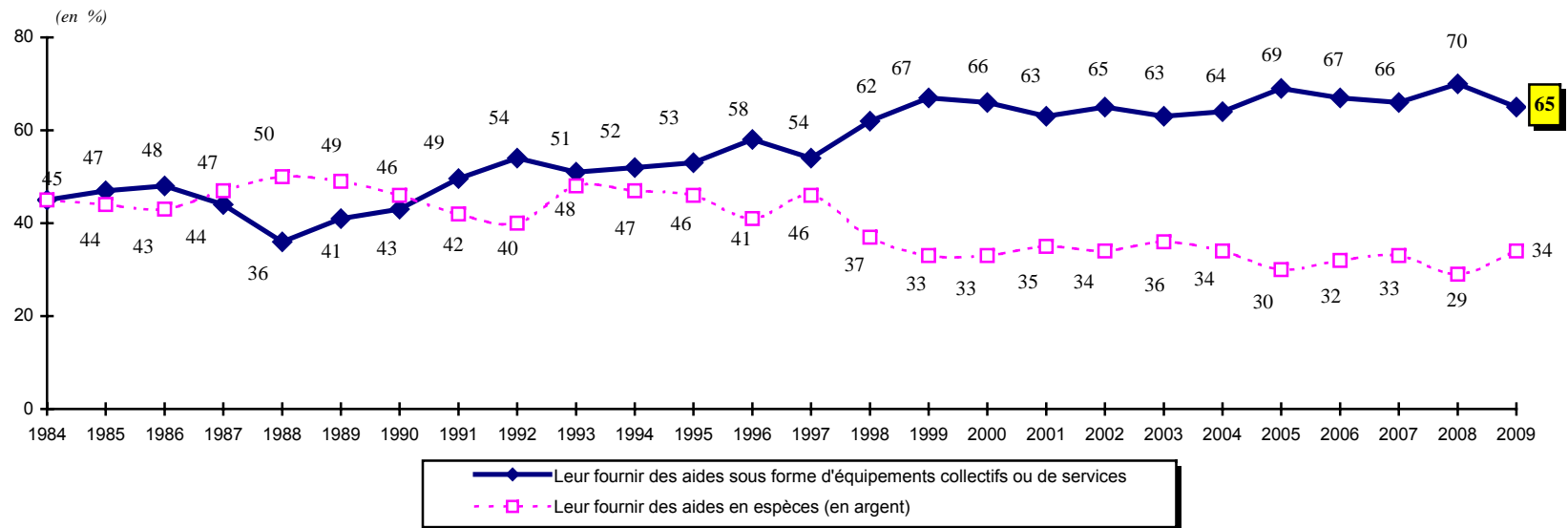
Le choix de prestations versées sous forme d'équipements collectifs ou de services est émis par au moins 48% des individus, quel que soit le groupe d'appartenance (**Erreur! Source du renvoi introuvable.**). Les chargés de familles nombreuses sont les moins tentés par les « aides en nature », tandis que les personnes qui perçoivent dans leur foyer plus de 3.100€ par mois les préfèrent, à 71%. Deux types de liens, très nets, apparaissent ici :

- * Le niveau des revenus perçus dans le ménage est très corrélé avec le type d'aides préconisées : plus les revenus sont conséquents, plus on opte pour des aides non financières (Graphique 26).

- * D'autre part, plus on a d'enfants à charge et moins on préconise le recours à des aides en nature, même si on les évoque encore à 48% lorsqu'on a trois enfants ou plus (Graphique 27).

Graphique 25 – Une demande d'aides en nature avant tout

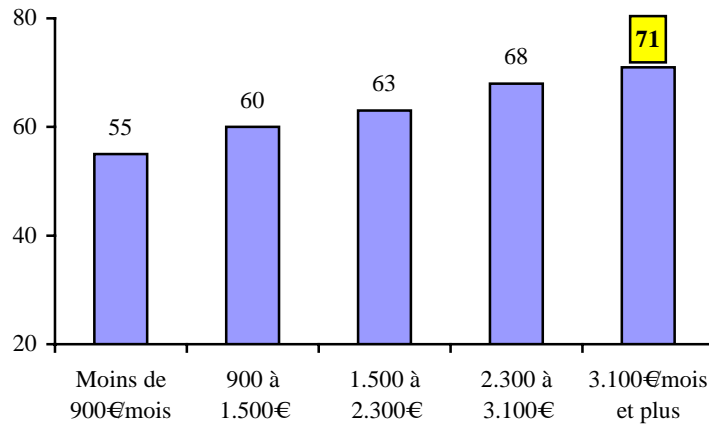
Entre les deux solutions suivantes, laquelle vous semble préférable pour mieux aider les familles ?



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français » (janvier de chaque année).

Graphique 26 - Les titulaires des plus hauts revenus sont les plus favorables au versement d'aides en nature

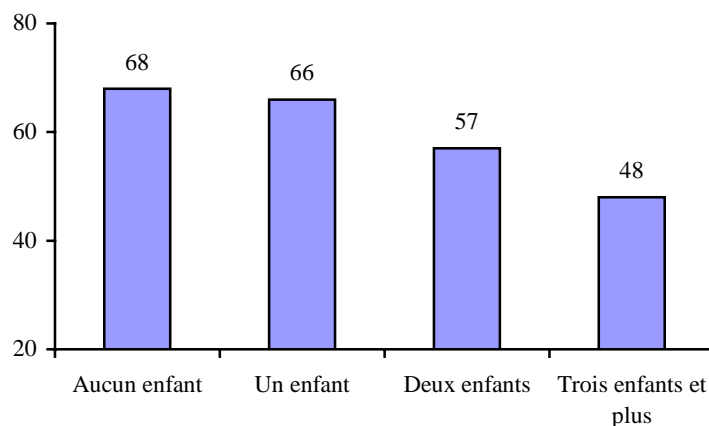
Proportion (%) d'individus considérant qu'il est préférable, pour mieux aider les familles, de leur fournir des aides sous forme d'équipements collectifs ou de services



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », 2009.

Graphique 27 - Les chargés de familles nombreuses sont les moins favorables au versement d'aides en nature

Proportion (%) d'individus considérant qu'il est préférable, pour mieux aider les familles, de leur fournir des aides sous forme d'équipements collectifs ou de services



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », 2009.

Remarquons que cette année, sous l'effet de la crise, le pourcentage de demandeurs d'aides en nature a reculé dans quasiment tous les groupes (dernière colonne du **Erreur! Source du renvoi introuvable.**), sauf chez les personnes ayant à charge un seul enfant. Le recul a été encore plus sensible chez les familles nombreuses (- 16 points, elle retrouvent ainsi leur niveau de 2006-2007) et chez les bas revenus (- 15 points). Mais cette attente reste, globalement, largement majoritaire.

3.1 A propos du congé parental

Les enquêtés ont eu bien du mal à départager les deux options qui leur ont été soumises à propos du congé parental : 49% préfèrent la situation actuelle (un congé de trois ans, rémunéré de façon forfaitaire à hauteur, environ, de 500€ par mois) ; 49% souhaiteraient, au contraire, la mise en œuvre d'un congé plus court, mais mieux rémunéré (Tableau 15).

Tableau 15
Dans les familles ayant de jeunes enfants, lorsque l'un ou les deux parents s'arrêtent momentanément de travailler grâce à un congé parental, fut-il privilégié, selon vous :

	<i>(en %)</i>
. Un congé de trois ans, rémunéré de façon forfaitaire comme c'est le cas actuellement (environ 500€ par mois) ..	49
. Un congé plus court mais mieux rémunéré, par exemple 50% du dernier salaire	49
Total (y compris nsp).....	100

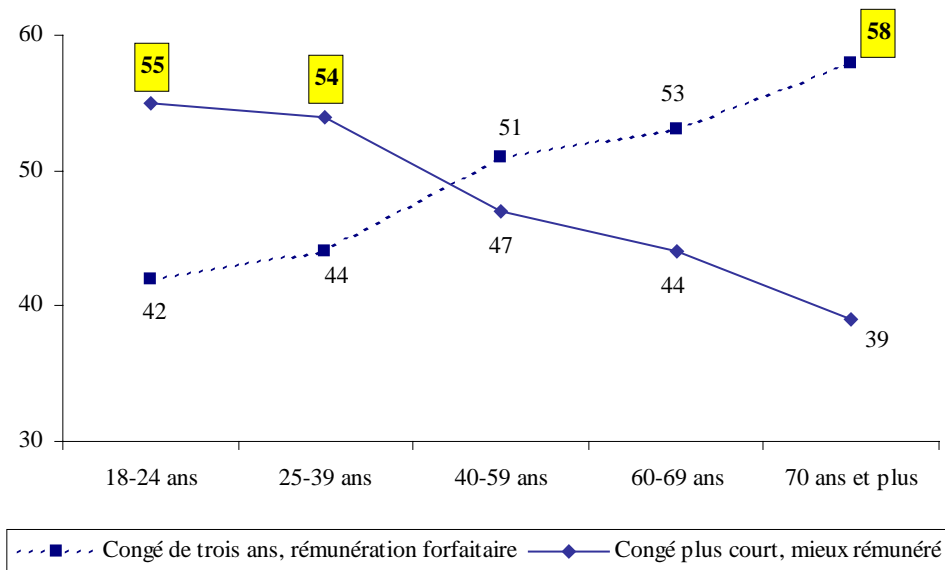
Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2009.

En réalité, dans quelques cas, la balance penche d'un côté, ou de l'autre, notamment en fonction de l'âge du répondant ou du nombre d'enfants à charge. Ainsi peut-on principalement identifier deux groupes (**Erreur! Source du renvoi introuvable.** en annexe) :

- Préfèrent le principe d'un congé long, de trois ans : les femmes au foyer (61%), les plus de 60 ans (53-58%) et les chargés de familles nombreuses (56%). Les titulaires des plus bas revenus préfèrent également ce système (à 54%), tout comme ceux pour qui le modèle familial idéal compte au moins trois enfants (54-59%).
- Préfèrent un congé raccourci et mieux rémunéré : les ouvriers (57%), les parents d'un seul enfant (57%) et les moins de 40 ans (54-55%).

L'âge est donc ici un critère déterminant, comme l'illustre le Graphique 28 : les moins de 40 ans affichent leur préférence pour un congé plus court et mieux rémunéré ; les générations plus anciennes sont attachées à la formule actuelle, qui permet un arrêt de travail plus long (trois ans environ).

Graphique 28
Type de congé parental préféré en fonction de l'âge



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2009.

On peut d'ailleurs raisonnablement penser qu'il s'agit plus d'un effet de **génération** que d'un effet d'âge. Le lien avec la question sur **le travail des femmes** est assez éclairant :

- Ceux qui pensent que les femmes « ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont un enfant en bas âge » sont 66% à préférer le congé sous sa forme actuelle, véritable parenthèse de trois ans. Ce taux est plus élevé que tous ceux obtenus avec les descripteurs socio-démographique habituels (cf. **Erreur! Source du renvoi introuvable.** en annexe)
- Ceux qui estiment que les femmes devraient « toujours » travailler préfèrent une aide plus réduite dans le temps, pour 60% d'entre eux. Là encore, ce taux n'est atteint dans aucune catégorie sociale.

3.2 Les modes de gardes les plus satisfaisants : les préférences varient en fonction de l'âge de l'enfant

Quel est le mode de garde jugé le plus satisfaisant lorsque les deux parents travaillent ? La question est, depuis plus de vingt ans, régulièrement posée par le CREDOC, dans le cadre de son enquête « *Conditions de vie et Aspirations des Français* »³.

Mais, **pour la première fois**, cette année, nous avons distingué deux tranches d'âge : on a cherché à établir, de façon distincte, les préférences en matière de mode d'accueil pour **les enfants de moins d'un an** et les préférences pour ceux **de un à trois ans**.

Les différences d'opinions sont effectivement très sensibles (Tableau 16) :

- C'est **la nourrice agréée qui est préférée**, dans 39% des cas, pour les enfants **de moins d'un an**.
- Tandis que **la crèche collective (35%) a davantage d'adeptes que la nourrice (32%)** quand il s'agit de la garde d'enfants **de un à trois ans**. La citation de la crèche croît de 13 points lorsqu'on passe de la tranche 0-1 an à la tranche d'âge supérieure (1 à 3 ans) ; celle de la nourrice diminue de 7 points.

Tableau 16
Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant lorsque les parents travaillent ? *
(Début 2009)

	Pour un enfant âgé de moins d'un an (A)	Pour un enfant âgé de un à trois ans (B)	(en %) Ecart constaté (B) – (A)
. Nourrice (assistante maternelle) agréée	39	32	- 7
. Crèche collective, crèche (s.a.i.)	22	35	+ 13
. Garde par les grands-parents	19	14	- 5
. Garde à domicile par une personne rémunérée	7	4	- 3
. Crèche familiale	6	7	+ 1
. Nourrice non agréée	2	2	=
. Halte garderie	1	4	+ 3
. Autre	1	1	=
. <i>Ne sait pas</i>	3	1	
Total	100	100	

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2009.

Il s'agit d'une question ouverte, sans proposition de réponses.

³ Voir « *Regards de l'opinion sur les prestations familiales, leur mode de distribution et les solidarités intergénérationnelles* », Patricia Croutte, Georges Hatchuel, CREDOC, rapport réalisé pour la CNAF, Avril 2006.

Pour les moins d'un an, en second choix, on hésite entre une structure collective (22%) et les grands-parents (19%). Pour les enfants un peu plus grands, la garde par les grands parents a moins d'attrait puisqu'elle perd 5 points de citations (14%).

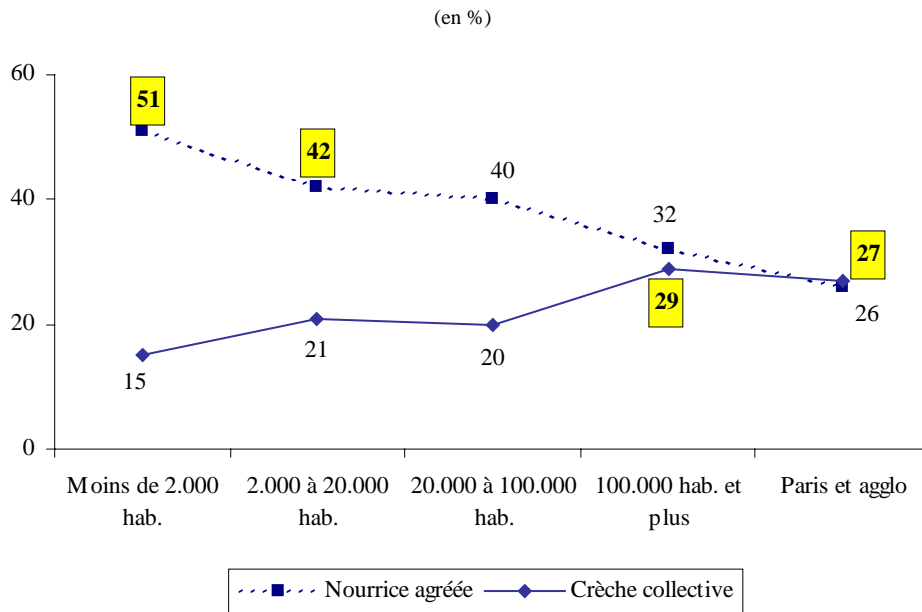
Toutes les autres solutions recueillent moins de 7% des réponses.

Examinons, dans le détail, les choix énoncés par les différents groupes sociaux, d'abord pour les petits de moins d'un an (**Erreur! Source du renvoi introuvable.**), puis pour les 1 à 3 ans (**Erreur! Source du renvoi introuvable.** en annexe) :

a) La garde d'un enfant de moins d'un an

- **L'assistante maternelle agréée (39% des réponses) arrive en tête avec dans tous les groupes, sauf à Paris et dans son agglomération** où la crèche passe juste devant. C'est en effet dans la capitale que le taux de citations de la nourrice est le plus bas (26%), alors qu'il grimpe jusqu'à 51% dans les zones rurales (agglomérations de moins de 2.000 habitants) ou à 46% chez les parents de deux enfants. On ne note quasiment pas de différences, en fonction du diplôme ou du niveau de revenus. C'est, surtout, **la localisation géographique** qui commande le choix de l'assistante maternelle : dès que l'urbanisation est forte, le choix des enquêtés se porte plus volontiers vers les structures collectives, ce qui montre que l'offre structure en partie les réponses.
- **La crèche collective (22%)** réunit de 15 à 29% des voix. Elle est citée, au mieux, par 29% des diplômés du supérieur, 29% des habitants des grandes agglomérations de province, 27% des habitants de Paris et de son agglomération et 28% des cadres. Le lien avec la **taille d'agglomération** est net (Graphique 29), mais on constate également, ici, une corrélation avec le **diplôme** : 17% seulement des non-diplômés considèrent que les structures collectives sont idéales pour les moins d'un an (5 points de moins qu'en moyenne) alors que c'est le cas de 29% des plus diplômés.

Graphique 29 : Mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant de moins d'un an en fonction de la taille d'agglomération de résidence



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2009.

- **Les grands-parents (19%)** : cette solution recueille, selon les groupes, de 12% à 26% des citations. Il existe des cas – notamment au sein des populations assez âgées et peu diplômées – où les grands parents sont préférés à la crèche (mais jamais ils ne devancent l'assistante maternelle) : chez les ouvriers (26% des réponses, contre 20% pour la crèche), les non-diplômés (25% vs 17%), les femmes au foyer (24% vs 19%), les titulaires des revenus moyens – bas (24% vs 18%) ou encore les plus de 70 ans (25% vs 19%).

b) *La garde d'un enfant de un à trois ans*

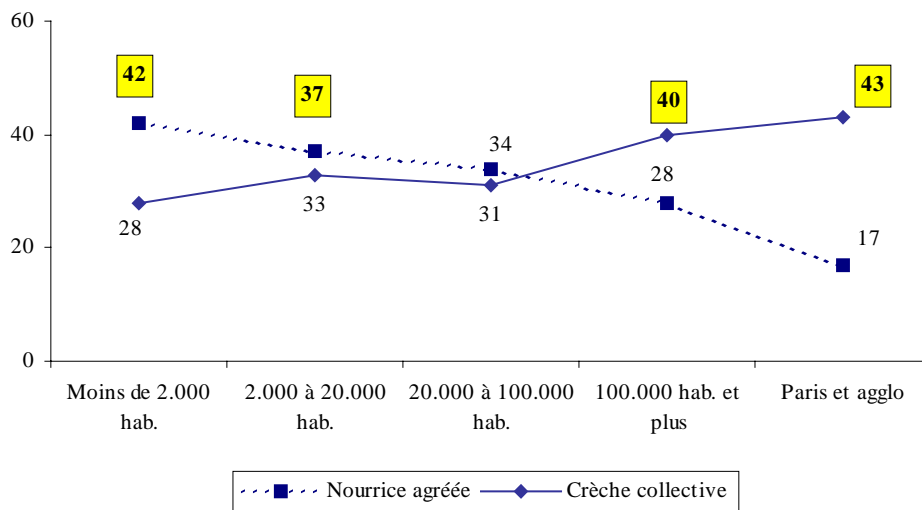
- Dès que l'enfant est un peu plus grand, **la crèche collective (35%)** passe en tête des préférences, avec 27 à 46% des citations selon les groupes. Ce mode de garde gagne, en moyenne, 13 points par rapport à la tranche d'âge inférieure. **L'inscription géographique** reste déterminante : on passe ainsi de 28% de citations dans le rural à 43% à Paris et dans son agglomération. Dans les grosses agglomérations, d'ailleurs, la crèche est largement préférée à l'assistante maternelle qui continue, en revanche, d'être placée en tête des choix affichés par les ruraux (Graphique 30). S'ajoute ici un effet lié au niveau de formation : les diplômés de l'enseignement supérieur (46%), les cadres supérieurs

(46%) et les membres des professions intermédiaires (44%) sont parmi les plus ardents partisans des crèches pour les enfants de plus d'un an.

- **L'assistante maternelle (32%)** prend la seconde place quand il s'agit d'enfants de 1 à 3 ans (- 7 points par rapport au mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant plus petit). Mais, dans les agglomérations de moins de 100.000 habitants, cette solution reste en tête : on passe ainsi de 42% de citations dans le rural à 17% seulement dans l'agglomération parisienne (Graphique 30). Les plus de 70 ans (37%) et les parents de deux enfants restent particulièrement attirés par cette solution (40%).

Graphique 30
Mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant de un à trois ans,
en fonction de la taille d'agglomération de résidence

(en %)



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2009.

- **Les grands-parents (14%)** : ce mode de garde perd des points dès lors que l'enfant dépasse 1 an (- 5 points). La garde par les grands parents conserve certes ses meilleurs scores dans les groupes qui se distinguaient déjà, pour la tranche d'âge inférieure : les non-diplômés (22%), les ouvriers et les plus de 70 ans (20%). Mais, pour les petits de 1 à 3 ans, les grands-parents sont systématiquement devancés par la crèche. En fait, le mode d'accueil collectif, souvent synonyme d'une meilleure socialisation pour les enfants, arrive toujours devant la solution familiale et ce, même pour les groupes (femmes au foyer, ouvriers, non-diplômés, 70 ans et plus...) qui, pour les tout-petits, préfèrent les grands-parents à la crèche.

Quand on s'intéresse aux enfants de plus d'un an, la garde à domicile est moins citée que pour les tout-petits (4%, contre 7%), tandis que la halte-garderie l'est davantage (elle passe de 1 à 4%).

Notons que, quelle que soit la tranche d'âge concernée (0-1 an ou 1-3 ans), les préférences des allocataires et des non-allocataires ne varient guère.

Examinons **les préférences affichées cette fois par les parents de jeunes enfants eux-mêmes** (Tableau 17). Nous avons séparé les réponses des parents d'un enfant de moins de 3 ans (202 individus) et celles des parents d'un enfant de moins de 6 ans (343 individus).

Dans les deux cas, **les parents d'un jeune enfant se distinguent peu de la population générale : ils élisent, eux aussi, la nourrice avant un an et la crèche entre un et trois ans.** Mais leurs choix sont encore plus marqués. Ainsi, avant un an, les parents ayant à charge un enfant de moins de 6 ans préfèrent d'abord la nourrice (à 41%, soit + 2 points par rapport à la moyenne). Le taux passe même à 44% chez les parents d'un enfant de moins de trois ans (+ 5 points par rapport à la moyenne). Une fois l'enfant plus grand, dès sa première année, c'est la crèche qui domine : à 37% pour les parents d'un enfant de moins de trois ans (+ 2 points par rapport à la moyenne) et à 39% pour les parents d'un enfant de moins de six ans (+ 4 points).

Tableau 17
Les trois modes de garde les plus cités : le choix des parents d'un jeune enfant

(Début 2009)

(en %)

	Pour un enfant âgé de moins d'un an			Pour un enfant âgé de un à trois ans		
	Ensemble de la population, ayant un enfant ou pas	Dont a un enfant de moins de 3 ans	Dont a un enfant de moins de 6 ans	Ensemble de la population, ayant un enfant ou pas	Dont a un enfant de moins de 3 ans	Dont a un enfant de moins de 6 ans
. Nourrice (assistante maternelle) agréée	39	44	41	32	33	31
. Crèche collective, crèche (s.a.i.)	22	17	21	35	37	39
. Garde par les grands-parents	19	18	18	14	12	13

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2009.

Il s'agit d'une question ouverte, sans proposition de réponses.

Le **Erreur! Source du renvoi introuvable.**, en annexe, rappelle les données des investigations antérieures sur le sujet. Afin de voir si de nouvelles tendances se dessinent, nous avons calculé une **moyenne** sur les deux réponses fournies cette année. La modification apportée, en distinguant les préférences pour les enfants de moins d'un an et celles pour les enfants de un à trois ans, nous interdit une réelle analyse évolutive.

Nous nous contenterons de constater (Tableau 18) que **la tendance à la concentration des préférences sur deux modes de garde** (assistante maternelle agréée et crèche collective) **se poursuit** : alors que ces deux items recueillaient 44% des suffrages il y a vingt ans, ils en totalisent aujourd'hui 64% (20 points de plus).

Tableau 18
Mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant en bas âge :
total assistante maternelle agréée + crèche collective

	<i>(en %)</i>									
	Début 1988	Début 1989	Début 1990	Début 1991	Début 1994	Début 1997	Début 2000	Début 2003	Début 2006	Moyenne 2009
TOTAL assistante maternelle agréée + crèche collective ...	40	44	47	49	47	54	54	57	60	64

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

3.3 Les mesures attendues pour faciliter la garde des enfants de moins de trois ans

Parmi une demi-douzaine de mesures susceptibles de faciliter la garde des enfants de moins de trois ans, les Français attendent d'abord **l'augmentation du nombre de places en crèche** (41% des premiers choix, 61% des réponses cumulées, voir Tableau 19). Vient ensuite **l'augmentation des aides financières pour les modes de garde individuels**, avec 40% des réponses cumulées. Le développement d'aides financières pour **compenser une baisse** (ou un arrêt) **d'activité** susciterait presque autant d'attentes (37% des choix cumulés).

La création de jardins d'enfants pour les 2-3 ans est citée, en premier ou deuxième choix, par 30% des répondants. L'information sur les différents modes de garde (16% des suffrages cumulés) et leur meilleure répartition sur le territoire (13% cumulés) terminent le classement.

Tableau 19 – Parmi les mesures suivantes, dites-moi quelles sont, dans l'ordre, les deux plus importantes à développer pour faciliter la garde des enfants de moins de trois ans ?

(Début 2009)

(Classement par ordre décroissant du cumul des réponses)	(en %)		
	1 ^{ère} réponse	2 ^{ème} réponse	Cumul des réponses
. Augmenter le nombre de places en crèche	41	20	61
. Augmenter les aides financières accordées aux parents pour les modes de garde individuels	16	24	40
. Développer les aides financières pour compenser une réduction du temps de travail ou l'arrêt de travail de l'un (ou des deux) parent(s)	21	16	37
. Créer des jardins d'enfants pour les enfants de deux à trois ans	12	18	30
. Mieux informer les parents sur les différentes modes de garde et leur coût.....	6	10	16
. Mieux répartir les modes de garde sur le territoire	4	9	13
. <i>Ne sait pas</i>	1	2	
Total	100	100	

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2009.

Les différents groupes sociaux ont, sur le sujet, des points de vue légèrement différents (**Erreur! Source du renvoi introuvable.** en annexe).

- **L'augmentation du nombre de places de crèches (61% des réponses cumulées en moyenne)** : selon les groupes, de 44 à 68% des individus voient cette mesure comme l'une des deux plus à même de faciliter la garde des enfants de moins de trois ans. Ce sont les travailleurs indépendants qui insistent le moins sur l'intérêt d'une telle mesure. En revanche, les titulaires des revenus moyens-hauts (68%), les cadres supérieurs (67%) et les habitants des grandes agglomérations de province (67%), tout comme les parents d'un seul enfant (67%) et les diplômés du supérieur (66%), sont particulièrement demandeurs d'un accroissement de l'offre d'accueil en structure collective.
- **L'augmentation des aides financières pour les modes de garde individuels (40% des réponses cumulées)** : selon les groupes, de 34 à 52% optent pour cette mesure. Les étudiants (34%) et les retraités (34%) semblent relativement peu intéressés, alors que 45% des chargés de familles nombreuses et 52% des ouvriers seraient sensibles à de telles aides. Cette mesure recueille cependant, dans tous les cas, moins de suffrages que celle concernant les crèches.

- **Le développement des aides financières compensant une baisse ou un arrêt d'activité (37% des réponses cumulées)** : cette piste est évoquée par 31% au minimum des individus (cas des employés), et jusqu'à 46% des chargés de familles nombreuses. 43% des membres des professions intermédiaires et des habitants des communes moyennes (20.000 à 100.000 habitants), ainsi que 42% des moins de 25 ans, y souscrivent.
- **La création de jardins d'enfants qui accueilleraient les 2-3 ans (30% des réponses cumulées)** est une idée qui plaît particulièrement aux habitants de Paris et de son agglomération (37%) ainsi qu'aux personnes âgées (37% des 70 ans et plus citent cette possibilité, tout comme 36% des retraités).
- **Une meilleure information sur les différents modes de garde qui existent et leur coût (16% des réponses cumulées)** est évoquée par 29% des travailleurs indépendants.

Remarquons que sur cette question, les familles de trois enfants et plus insistent particulièrement sur les aides financières permettant aux parents de diminuer leur activité professionnelle (46%, + 9 points par rapport à la moyenne) ainsi que sur les aides en faveur des modes de garde individuels (45%, + 5 points par rapport à la moyenne). Mais, même chez elles, l'effort en matière de crèche collective reste en tête des attentes (53% des réponses).

Quant aux parents d'un jeune enfant (Tableau 20), ils ont les mêmes préférences que l'ensemble de la population. Ils insistent cependant davantage sur les places en crèche (69% des parents d'un enfant de moins de trois ans) et sur les aides permettant une réduction d'activité (à 42% pour les parents d'un enfant de moins de six ans).

Tableau 20 – Les mesures à développer pour faciliter la garde des enfants de moins de trois ans : le choix des parents d'un jeune enfant.

(Réponses cumulées)

(en %)

	Ensemble de la population	Dont parent d'un enfant de ...	
		Moins de 3 ans	Moins de 6 ans
. Augmenter le nombre de places en crèche	61	69	65
. Augmenter les aides financières accordées aux parents pour les modes de garde individuels	40	40	42
. Développer les aides financières pour compenser une réduction du temps de travail ou l'arrêt de travail de l'un (ou des deux) parent(s)	37	39	42
. Créer des jardins d'enfants pour les enfants de deux à trois ans	30	22	24
. Mieux informer les parents sur les différentes modes de garde et leur coût.....	16	(12)	12
. Mieux répartir les modes de garde sur le territoire	13	17	25

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2009.

Dernière précision (Tableau 21) : lorsqu'on pense, de façon générale, que les aides en espèces sont préférables pour aider les familles, on cite plus facilement les aides financières pour les modes de garde individuels (45%, + 5 points) ou celles qui compensent la diminution d'activité professionnelle (42%, + 5 points). Mais, même dans ce cas, c'est l'augmentation du nombre de places en crèche qui reste en tête (55%).

Tableau 21 – Les principales mesures à développer pour faciliter la garde des enfants de moins de trois ans : lien avec les préférences pour mieux aider les familles en général

(Réponses cumulées)

(en %)

	Ensemble de la population	Dont préfère les aides :	
		En espèces	En nature
. Augmenter le nombre de places en crèche	61	55	65
. Augmenter les aides financières accordées aux parents pour les modes de garde individuels	40	45	38
. Développer les aides financières pour compenser une réduction du temps de travail ou l'arrêt de travail de l'un (ou des deux) parent(s)	37	42	35
. Créer des jardins d'enfants pour les enfants de deux à trois ans	30	27	31

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2009.

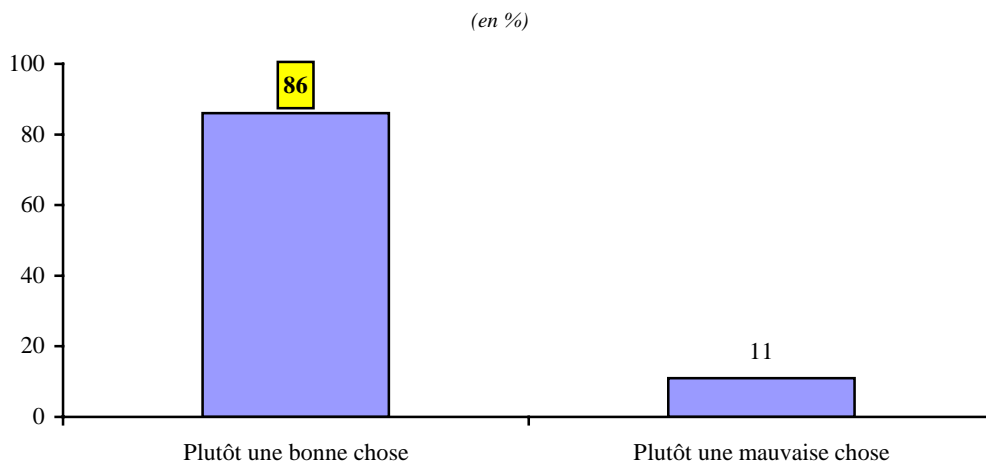
3.4 L'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)

a) De l'opportunité de moduler le montant de l'allocation de rentrée scolaire

L'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS), versée sous conditions de ressources, aide à assurer le coût de la rentrée pour les enfants de 6 à 18 ans. Pour la première fois cette année, son montant a été modulé en fonction de l'âge de l'enfant concerné. Trois tranches d'âge ont donc été créées (6-10 ans ; 11-14 ans et 15-18 ans).

Le principe même d'une telle modulation est très largement apprécié : c'est « une bonne chose » pour 86% des personnes interrogées (voir Graphique 31). Seuls 11% des enquêtés estiment que c'est « plutôt une mauvaise chose ».

**Graphique 31 – Le montant de l'allocation de rentrée scolaire a été modulé pour la première fois cette année en fonction de l'âge des enfants (montants différents pour les 6-10 ans, 11-14 ans et 15-18 ans).
Le principe d'une telle modulation en fonction de l'âge vous semble-t-il ...**



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2009.

Dans tous les groupes socio-démographiques (**Erreur! Source du renvoi introuvable.** en annexe), **au moins 81% des enquêtés** pensent que « c'est plutôt une bonne chose ». Les plus convaincus de l'intérêt de moduler les aides en fonction de l'âge des enfants à charge sont les cadres supérieurs (92%). Quant aux titulaires des revenus moyens – bas (900 à 1.500 € par mois), 17% pensent que « c'est plutôt une mauvaise chose » : ce sont (mais c'est très relatif) les plus critiques.

Allocataires (85%) et non allocataires (87%) sont tout à fait d'accord sur le bien-fondé de ce principe, tout comme les enquêtés qui ont des enfants à charge (86-88%) ou ceux qui n'en ont pas (86%).

b) De l'adaptation des montants proposés

Le principe même de la modulation du montant de l'ARS en fonction de l'âge de l'enfant est donc largement approuvé par la population. Il se pose néanmoins le problème de l'adéquation entre les montants proposés (qui varient de 272€ pour un enfant en primaire à 297€ pour un ado) et les besoins supposés. Et là, **le verdict est beaucoup moins consensuel** (Tableau 22). : car si la modalité « plutôt adaptés » recueille le plus de suffrages (38%), on recense, au total, un peu plus de personnes qui s'en déclarent insatisfaites (50%) que le contraire (47%).

Tableau 22

Concrètement, les montants versés s'élèvent à 272€ pour un enfant de 6 à 10 ans, 287€ pour un enfant de 11 à 14 ans et 297€ pour un enfant de 15 à 18 ans. Ces montants vous semblent-ils adaptés ?

	(en %)	
	Début 2009	
. Tout à fait adaptés	9	} 47
. Plutôt adaptés	38	
. Plutôt pas adaptés	28	} 50
. Pas du tout adaptés	22	
. Ne sait pas	2	
Total	100	

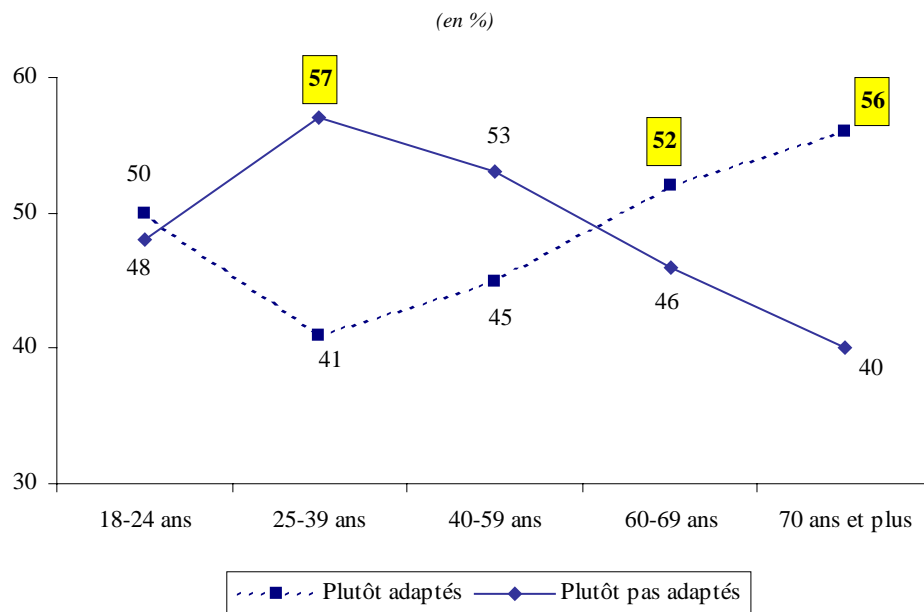
Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2009.

Le degré de satisfaction varie en fonction des différents groupes sociaux (**Erreur! Source du renvoi introuvable.** en annexe) :

- « **Les montants paraissent plutôt adaptés** » est une opinion qui est partagée par 40 à 56% des individus. Les groupes qui en sont les plus satisfaits (acceptation majoritaire) sont les plus de 70 ans (56%), les personnes au foyer (55%), les titulaires des revenus les plus faibles (52%) ou les sexagénaires (52%). Cette opinion est également majoritaire chez les Franciliens et les indépendants (51%).

➤ « *Les montants ne sont plutôt pas adaptés* » est une idée reprise par 40 à 60% des individus. Les plus critiques sont les parents d'un enfant unique (60%), mais aussi les chargés de familles nombreuses (59%), les membres des professions intermédiaires (58%) et les employés (57%). Mais **dès qu'il y a un enfant dans le foyer**, on se dit plutôt mécontent, à 56-60%, des montants proposés dans le cadre de la modulation actuelle de l'ARS. En l'occurrence, c'est chez les individus de 25-39 ans qu'on en est le moins satisfait (57%, cf. Graphique 32).

Graphique 32 – Opinion sur l'adaptation des montants de l'ARS en fonction de l'âge



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2009.

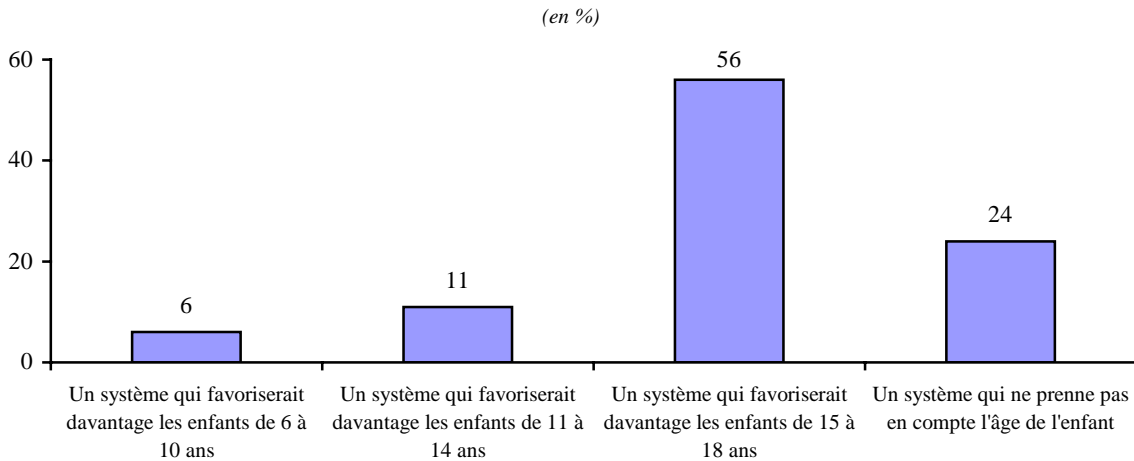
c) *Le système idéal ? Celui qui favoriserait davantage les grands enfants.*

En réalité, une majorité d'enquêtés (56% exactement, voir Graphique 33) prône dans l'idéal un système où les **15-18 ans seraient les plus favorisés**.

Même si 24% de la population pensent que la meilleure solution consisterait à **ne pas prendre en compte l'âge**.

L'option consistant à favoriser les enfants plus jeunes ne recueille que peu de suffrages : elle est évoquée par 11% des répondants s'agissant des 11-14 ans, et par 6% pour les enfants de 6-10 ans.

Graphique 33 – Dans l'idéal, quel système aurait votre préférence parmi ceux-ci ?



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2009.

En fait, la hiérarchie des préférences n'est **jamais** remise en cause, dans **aucun** groupe social (**Erreur! Source du renvoi introuvable.** en annexe). Le système où les 15-18 ans seraient favorisés va jusqu'à recueillir 66% des préférences des sexagénaires (ou 64% des retraités), sans jamais passer en dessous de 43% des suffrages (cas des Franciliens). L'absence de prise en compte de l'âge est préférée par 31% des habitants de Paris et de son agglomération, et 30% des ouvriers.

Les personnes sans enfants (57%) sont tout autant partisans d'un système qui maximise les aides aux 15-18 ans que celles ayant charge d'enfant (55%). L'âge des enfants à charge lui-même n'influe pas sur les réponses. De même, allocataires (56%) et non-allocataires (57%) ont exactement le même point de vue sur la question.

On notera que, lorsqu'on pense que les montants actuels sont plutôt mal adaptés, on loue à 63% (+ 7 points par rapport à la moyenne) un système qui favoriserait davantage les plus grands enfants (15-18 ans). Autrement dit, dans le système proposé cette année, la plus forte critique semble porter sur le fait qu'on ne différencie pas assez l'aide à apporter aux enfants scolarisés les plus grands.

3.5 Les aides aux parents d'enfants de 12 à 17 ans

L'Allocation de Rentrée Scolaire est versée une fois par an, et uniquement aux familles les plus défavorisées. Il était donc intéressant, d'une façon plus générale, d'interroger les enquêtés sur les mesures qui leur paraîtraient les plus à même d'aider les parents dans l'exercice de leur rôle lorsqu'ils ont des enfants de 12 à 17 ans. Le classement des préférences est assez net (Tableau 23) :

- * D'abord, les Français préfèrent que soient développés **les équipements et activités extra-scolaires** à destination des jeunes de cet âge (32% des premiers choix, 55% des réponses cumulées).
- * En seconde place arrive **l'augmentation du nombre d'enseignants** (47% du cumul des réponses).
- * Un relèvement du montant des prestations familiales est ensuite envisagé (32% des suffrages cumulés), devant l'offre d'un salaire au parent qui resterait à la maison (28% en cumul). La réduction du temps de travail des parents séduit, au total, 18% des répondants. Soit un peu plus que le développement d'échanges avec les professionnels de l'enfance (17%).

Tableau 23 – Voici plusieurs mesures qui pourraient aider les parents dans l'éducation de leurs enfants. Dites-moi quelles sont, dans l'ordre, les deux plus importantes à mettre en place pour améliorer l'exercice du rôle de parent lorsque les enfants sont âgés de 12 à 17 ans.

(Début 2009)

(Classement par ordre décroissant du cumul des réponses)	1 ^{ère} réponse	2 ^{ème} réponse	Cumul des réponses	(en %)	
				Rappel 2008	Evolution 2008-2009
. Développer les équipements et les activités extra-scolaires	32	23	55	63	- 7
. Augmenter le nombre d'enseignants dans les écoles, les collèges et les lycées	22	25	47	51	- 4
. Relever le montant des prestations familiales	19	13	32	31	+ 1
. Offrir un salaire au parent qui reste à la maison	13	15	28	19	+ 9
. Réduire le temps de travail des parents	8	10	18	13	+ 5
. Favoriser les échanges avec les professionnels de l'enfance	4	13	17	21	- 4
. Ne sait pas	1	2			
Total	100	100			

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2009.

Par rapport à l'an dernier (dernière colonne du tableau), on note une nette montée des mesures à destination des parents (salaire parental : + 9 points ; réduction du temps de travail des parents : + 5 points). En 2008, il est vrai, une interrogation similaire portant sur les 6-11 ans précédait : s'agissant d'enfants plus jeunes, elle appelait davantage de réponses sur l'arrêt de travail ou sur la baisse d'activité des parents. Cela avait peut-être conduit, en 2008, à une sous-estimation de ce type de réponses pour les 12-17 ans : ce qu'on jugeait alors parfaitement approprié pour les 6-11 ans l'était peut-être comparativement moins pour la tranche d'âge supérieure.

La situation, professionnelle ou familiale, des enquêtés influe quelque peu sur les réponses (**Erreur! Source du renvoi introuvable.** en annexe). Même si arrivent toujours en tête d'abord **le développement des équipements et activités extra-scolaires** et ensuite, **l'augmentation du nombre d'enseignants** :

— **Le développement des équipements et des activités extra scolaires** à destination des enfants de cet âge est cité par 66% des étudiants. 64% des diplômés et des moins de 25 ans le demandent aussi. Cette mesure a la préférence de 61% des travailleurs indépendants, de 60% des cadres et des membres des professions intermédiaires. Plus on est diplômé et plus on souhaite que l'offre d'activités à destination des 12-17 ans s'étoffe : 64% des diplômés du supérieur le souhaitent contre 48% « seulement » des non-diplômés. C'est, sans conteste, ce lien qui est le plus fort.

— **L'augmentation du nombre d'enseignants** est réclamée, selon les groupes, par 41 à 53% des individus. Ce sont les membres des professions intermédiaires qui réclament le plus le renforcement des équipes éducatives prenant en charge les 12-17 ans.

En un an, les évolutions ont été assez disparates (**Erreur! Source du renvoi introuvable.** en annexe).

— **L'augmentation du montant des prestations familiales** est davantage évoquée par les personnes ayant des enfants (c'est une revendication pour 42-43% des parents de deux enfants ou plus). 40% des ouvriers aimeraient également des mesures en ce sens. Les allocataires en sont plus demandeurs que les non-allocataires (37% contre 30%).

- *L'offre d'un salaire parental* est demandée, selon les cas, par 17 à 43% des enquêtés. Ce sont les personnes au foyer qui l'évoquent le plus (43% : pour elles, cette option prend la seconde place *ex æquo* des préférences). 34% des chargés de familles nombreuses (et 33% des parents d'un enfant dans cette tranche d'âge) seraient favorables à une initiative de ce type. 35% des non-diplômés évoquent également cette piste, comme 34% des titulaires des revenus moyens-bas (900 à 1.500€par mois).
- *La réduction du temps de travail des parents* reçoit, quant à elle, de 13 à 30% des suffrages. C'est une priorité pour 30% des cadres supérieurs et 23% des habitants de Paris et son agglomération.
- Enfin, l'idée de *favoriser les échanges avec les professionnels de l'enfance* recueille 25% des suffrages des moins de 25 ans et 22% de ceux des bacheliers.

Le Tableau 24 présente les réponses des individus les plus concernés (à savoir les parents d'un enfant de cette tranche d'âge) : leurs priorités ne sont, en fin de compte, pas si éloignées de celles de l'ensemble de la population.

Pour eux cependant, **l'augmentation du nombre d'enseignants (49%) devance le développement des activités et équipements extra-scolaires (47%)**. Les aides à destination des parents *via* le relèvement des prestations familiales ou le versement d'un salaire parental, y sont encore plus prisées qu'en moyenne (respectivement + 10 et + 5 points).

Quant aux allocataires de prestations familiales, c'est uniquement sur le relèvement du montant desdites prestations qu'ils se distinguent de l'ensemble de la population : 37% d'entre eux le réclament (+ 5 points par rapport à la moyenne).

Tableau 24 – Les mesures les plus importantes lorsque les enfants sont âgés de 12 à 17 ans

- Cumul des deux réponses -

(en %)

	Ensemble de la population	Dont :	
		A à charge un enfant de 12-17 ans	Allocataire de prestations familiales
. Développer les équipements et les activités extra-scolaires pour les enfants de cet âge	55	47	52
. Augmenter le nombre d'enseignants dans les écoles, les collèges et les lycées	47	49	46
. Relever le montant des prestations familiales	32	42	37
. Offrir un salaire au parent qui reste à la maison	28	33	30
. Réduire le temps de travail des parents	18	15	18
. Favoriser les échanges avec les professionnels de l'enfance	17	14	15

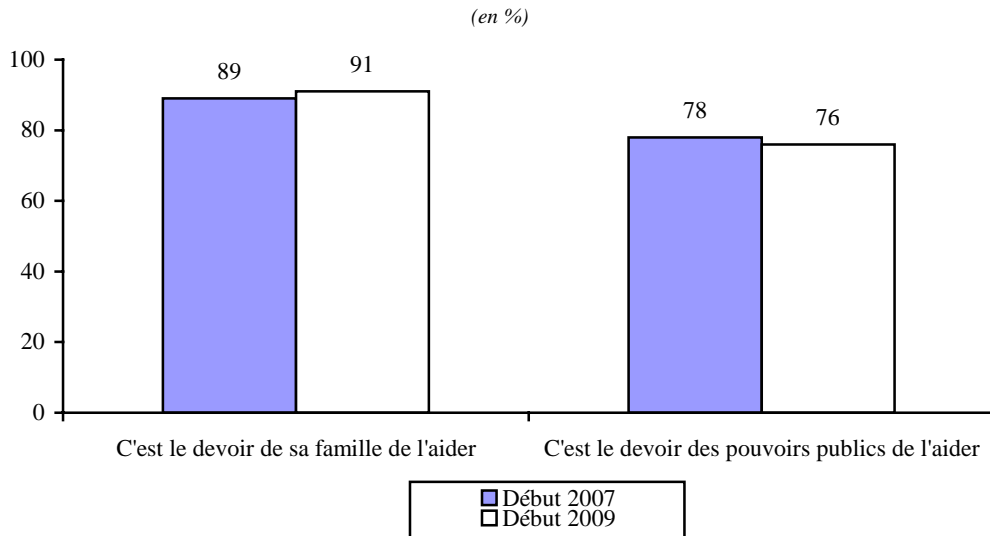
Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2009.

3.6 Les aides en direction des jeunes adultes

a) *L'aide aux jeunes adultes ne vivant plus chez leurs parents*

L'émancipation des jeunes adultes n'est jamais chose aisée, et la période de crise actuelle ne facilite certainement pas les débuts dans la vie active. Concrètement, lorsqu'un jeune adulte ne vivant plus chez ses parents a des difficultés d'argent, une immense majorité de la population considère qu'il est **du devoir de sa famille de l'aider** (à 91%, + 2 points en deux ans). L'intervention des pouvoirs publics est, quant à elle, souhaitée par un pourcentage moins grand, mais tout de même de 76% (- 2 points en deux ans).

Graphique 34 - Qui doit aider un jeune adulte qui ne vit plus chez ses parents lorsqu'il a des difficultés d'argent ?



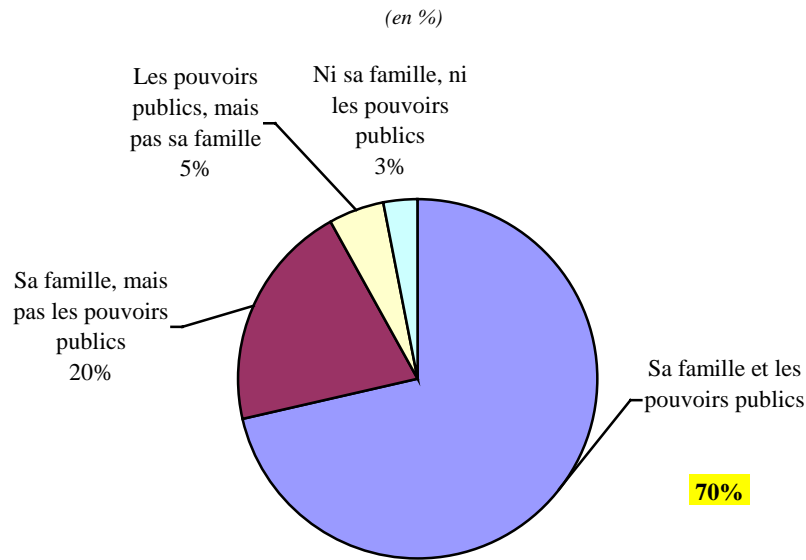
Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

- ***L'aide de la famille est donc jugée nécessaire par 91% des Français, même quand le jeune a quitté le domicile parental.*** Cette idée que la famille se doit d'intervenir est très largement diffusée, presque consensuelle : jamais le pourcentage ne descend en effet en dessous des 86% (c'est le cas chez les jeunes, les ouvriers et les titulaires des revenus moyens-bas, voir **Erreur! Source du renvoi introuvable.** en annexe). Les plus exigeants à l'égard de l'intervention des parents sont les chargés de familles nombreuses (96%). Mais le *consensus* est tel qu'il est difficile de détailler ici les quelques écarts catégoriels apparents.
- ***76% de la population pensent, dans le même temps, qu'il est du devoir des pouvoirs publics d'aider ces jeunes en difficulté.*** Cette proportion varie de 66% (pour les travailleurs indépendants, voir **Erreur! Source du renvoi introuvable.**) à 86% (étudiants). On remarquera que dans ce cas, les jeunes eux-mêmes (moins de 25 ans) souhaitent presque autant une intervention des pouvoirs publics (84%) qu'une intervention de la famille (86%).

En tout cas, il apparaît qu'au total, **70% des Français pensent qu'il est du devoir, aussi bien de la famille que des pouvoirs publics, d'aider un jeune adulte qui a des difficultés d'argent** (Graphique 35). Cette proportion atteint même les 80% chez les femmes au foyer, les étudiants ou encore les chargés de familles nombreuses, (voir **Erreur! Source du renvoi**

introuvable. en annexe). 20% pensent que c'est la famille – et elle seule – qui doit prendre en charge le jeune : les diplômés (26%) et les cadres supérieurs (29%) sont les plus enclins à penser que les pouvoirs publics ne doivent, alors, pas intervenir. Enfin, pour 5% des enquêtés, c'est aux pouvoirs publics – et à eux seuls – d'aider le jeune à surmonter ses difficultés.

Graphique 35 - Qui doit aider un jeune adulte qui ne vit plus chez ses parents lorsqu'il a des difficultés d'argent ?




Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2009.

Nous ne savons pas repérer, dans l'enquête, les personnes qui seraient parentes d'un jeune adulte ne vivant plus au domicile familial. Mais nous connaissons, en revanche, la composition exacte du foyer (toutes les personnes qui, habituellement, résident au domicile). Nous avons donc sélectionné les enquêtés ayant encore à charge un enfant de 18 ans ou plus. Il en ressort que leurs appréciations diffèrent peu de la moyenne ; elles s'affirment simplement un peu plus :

👤 93% de ces parents de jeunes adultes considèrent qu'il est du devoir de la famille d'aider le jeune parti du domicile familial, lorsqu'il a des difficultés d'argent (contre 91% dans l'ensemble de la population).

👤 78% trouvent dans ce cas nécessaire l'implication des pouvoirs publics (contre 76% dans l'ensemble de la population).

 74% considèrent nécessaire une intervention **conjointe** de la famille et des pouvoirs publics en cas de problème financier rencontré par le jeune adulte (contre 70% dans l'ensemble de la population).

b) *Les actions à mettre en œuvre pour aider les jeunes adultes et leur famille*

Six actions possibles pour aider les jeunes adultes et leurs familles ont été soumises à l'appréciation des enquêtés, à charge pour eux de désigner l'action la plus utile et celle qui leur paraissait la moins utile (Tableau 25).

Au vu des résultats, on peut classer les mesures en **deux groupes distincts** :

- Trois suscitent plus d'intérêt que de défiance (les bourses pour les étudiants, les aides pour l'insertion professionnelle des jeunes, les aides au logement),
- Trois autres s'attirent essentiellement des critiques (prolongation des allocations familiales au-delà de 20 ans, instauration du RMI avant 25 ans, déductions fiscales pour les parents).

**Tableau 25 – Voici quelques actions que l'on pourrait mener pour aider les jeunes adultes, et leur famille.
Laquelle de ces actions vous paraît la plus utile ?
Dites-moi, ensuite, celle qui vous paraît la moins utile.**

(Début 2009)

<i>(Classement par ordre décroissant du solde des deux réponses)</i>	<i>(en %)</i>		
	La plus utile (A)	La moins utile (B)	Solde (A) – (B)
. Développer les bourses pour les étudiants	30	6	+ 24
. Renforcer les aides pour l'insertion professionnelle des jeunes	21	7	+ 14
. Renforcer les aides au logement	19	7	+ 12
. Prolonger les allocations familiales au-delà de 20 ans	12	20	- 8
. Instaurer le RMI avant 25 ans pour les jeunes à la recherche d'un emploi	12	30	- 18
. Développer les déductions fiscales pour les parents des jeunes de plus de 20 ans	5	24	- 19
. <i>Ne sait pas</i>	1	1	
Total	100	100	

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2009.

Examinons ces résultats en détail, tant au niveau catégoriel (**Erreur! Source du renvoi introuvable.**) qu'en évolution depuis 2001 (Tableau 26).

Trois mesures bénéficient donc d'un solde positif :

→ **Le développement des bourses pour les étudiants** (30% désignent cette mesure comme la plus utile ; 6% comme la moins utile, soit un solde positif de + 24). Cette mesure culmine en popularité, on s'en serait douté, chez les étudiants (+ 36), mais aussi chez les diplômés du supérieur (+ 31), les travailleurs indépendants (+ 30) et les titulaires des revenus les plus élevés (+ 29). Les parents d'un seul enfant y sont également particulièrement sensibles (+ 32). *A contrario*, ce sont les femmes au foyer qui y sont le moins attachées (solde positif de + 16 quand même).

Cette appétence pour les aides à la poursuite des études se fait de plus en plus nette : elle a progressé de 3 points en deux ans et de 9 points depuis 2001 (Tableau 26 ci-après).

→ **Le renforcement des aides à l'insertion professionnelle des jeunes** (jugée par 21% comme la mesure la plus utile, par 7 % comme la moins utile, d'où un solde positif de + 14) est particulièrement appréciée des sexagénaires (solde + 22) et des cadres supérieurs (+ 20). Ce sont les titulaires des bas revenus qui sont le moins enthousiastes à ce sujet : chez eux, le solde entre avis positifs et négatifs est nul.

Ce type d'aides attire, en moyenne, autant les Français qu'en 2007, mais il a perdu quelques points par rapport à 2001 (- 3).

→ **Le renforcement des aides au logement** est la troisième mesure bénéficiant d'un solde d'opinions positives (+ 12 ; 19% la citent comme l'aide la plus utile, 7% comme la moins utile). Trois groupes insistent tout particulièrement sur les aides au logement pour les jeunes adultes : les ouvriers (+ 22), les moins de 25 ans (+ 18) et les habitants de Paris et de son agglomération (+ 18). En revanche, les parents de trois enfants et plus sont ceux qui y voient le moins d'intérêt (solde de + 5 seulement).

Les aides au logement apparaissent en recul depuis 2007 (- 4), mais elles sont néanmoins davantage prisées en 2009 qu'elles ne l'étaient en 2001 (+ 7 points).

Trois mesures bénéficient a contrario d'un solde négatif :

- **La prolongation des prestations familiales au delà de 20 ans** suscite 20% d'avis défavorables pour 12% d'avis favorables (solde négatif : - 8). Dans un seul groupe (les femmes au foyer), le nombre de ceux qui trouvent cette mesure utile dépasse le nombre de ceux qui la dénigrent (+ 1). En revanche, les diplômés du supérieur (- 15), les cadres (- 13) ou les 25-39 ans (- 13) sont les plus critiques.

Cette mesure est en tout cas de moins en moins prise en compte dans l'opinion : bénéficiant en 2001 d'un solde positif (+ 3), elle est passée dans le rouge en 2007 (- 6) et son score s'est déprécié de deux nouveaux points cette année.

- **Le versement du RMI avant 25 ans pour les jeunes à la recherche d'un emploi** est cité comme la mesure la plus intéressante par 12% des enquêtés mais, dans le même temps, 30% disent que c'est la moins utile : c'est, d'ailleurs, la mesure qu'on repousse le plus farouchement. Au total, le solde est négatif, s'établissant à - 18. Tous les groupes socio-démographiques affichent à cet égard un solde négatif. Les cadres sont un peu moins critiques qu'en moyenne (- 7 seulement). Par contre, les travailleurs indépendants (- 30) ou les titulaires des revenus les plus élevés (- 25) sont les moins cléments face à l'instauration de cette mesure. D'ailleurs, plus les revenus augmentent et plus le solde se dégrade (passant de - 11 en bas de l'échelle des revenus à - 25 en haut).

Remarquons que si l'instauration du RMI est un peu moins décriée aujourd'hui (- 18) qu'en 2007 (- 20), les critiques sont plus accentuées qu'en 2001 (- 9).

- Enfin, **le développement des déductions fiscales** présente un solde négatif de 19 points (5% seulement y voient une proposition intéressante, mais 24% la jugent la moins utile). Tous les groupes ont sur ce sujet un solde négatif, d'au moins - 10 points. Le solde entre opinions positives et négatives atteint même les - 26 chez les étudiants.

**Tableau 26 – Voici quelques actions que l'on pourrait mener pour aider les jeunes adultes, et leur famille.
Laquelle de ces actions vous paraît la plus utile ?
Dites-moi, ensuite, celle qui vous paraît la moins utile.**

Evolution du solde des réponses depuis 2001

<i>(Classement par ordre décroissant du solde des deux réponses)</i>	<i>(en %)</i>			
	Solde 2001	Solde 2007	Solde 2009	Evolution 2007-2009
. Développer les bourses pour les étudiants	+ 15	+ 21	+ 24	+ 3
. Renforcer les aides pour l'insertion professionnelle des jeunes	+ 17	+ 14	+ 14	=
. Renforcer les aides au logement	+ 5	+ 16	+ 12	- 4
. Prolonger les allocations familiales au-delà de 20 ans	+ 3	- 6	- 8	- 2
. Instaurer le RMI avant 25 ans pour les jeunes à la recherche d'un emploi	- 9	- 20	- 18	+ 2
. Développer les déductions fiscales pour les parents des jeunes de plus de 20 ans	- 22	- 20	- 19	+ 1

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Les principaux intéressés eux-mêmes, à savoir les parents de grands enfants de 18 ans et plus, affichent finalement les mêmes priorités que l'ensemble de la population.

Les deux mesures leur paraissant les plus utiles sont le développement des bourses pour les étudiants (+ 25, contre + 24 en moyenne) et le renforcement des aides à l'insertion professionnelle (+ 11, contre + 14).

Ensuite, les parents de grands enfants placent le prolongement des allocations familiales au-delà de 20 ans (+ 8), devant les aides au logement (+ 3). Le prolongement des allocations bénéficie donc, dans ce groupe, d'une bienveillance toute particulière : il est doté d'un solde positif (+ 8) alors qu'il est négatif dans l'ensemble de la population (- 8).

Enfin, deux mesures suscitent un solde négatif : les déductions fiscales (- 15) et, surtout, l'instauration du RMI avant 25 ans, davantage vilipendé par les parents de grands enfants (- 24) que par l'ensemble de la population (- 18).

**Tableau 27 – Voici quelques actions que l'on pourrait mener pour aider les jeunes adultes, et leur famille.
Laquelle de ces actions vous paraît la plus utile ?
Dites-moi, ensuite, celle qui vous paraît la moins utile.**

- Champ : parents d'un enfant de 18 ans et plus -

<i>(Classement par ordre décroissant du solde des deux réponses)</i>	<i>(en %)</i>			
	La plus utile (A)	La moins utile (B)	Solde (A) – (B)	Rappel ensemble de la population
. Développer les bourses pour les étudiants	30	5	+ 25	+ 24
. Renforcer les aides pour l'insertion professionnelle des jeunes	19	8	+ 11	+ 14
. Prolonger les allocations familiales au-delà de 20 ans	20	12	+ 8	- 8
. Renforcer les aides au logement	13	10	+ 3	+ 12
. Développer les déductions fiscales pour les parents des jeunes de plus de 20 ans	7	22	- 15	- 19
. Instaurer le RMI avant 25 ans pour les jeunes à la recherche d'un emploi	10	34	- 24	- 18
. <i>Ne sait pas</i>	0	1		
Total	100	100		

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2009.

